



Étude

Action Extérieure des Collectivités Territoriales (ACTER)

États des lieux régionaux



Directeur de la publication : Franck Fortuné, Délégué général, Conférence inter-régionale des Réseaux régionaux multi-acteurs (CIRRMA)

Coordination et rédaction : Rokhaya DIAGNE (SO Coopération) et Pauline ROBERT (Lianes Coopération)

Design éditorial : Daphné Pierangela Fontana, www.inspira.consulting
novembre 2024

SOMMAIRE

Édito	4
Introduction	6
1. Profil des répondants	12
2. Diversité et foisonnement de l'AECT	18
3. Organisation de l'AECT	36
4. Focus régionaux	49
5. Freins et besoins	66
6. Typologie	73
7. Les collectivités non engagées dans une AECT	88
Conclusion	92
Annexes	95

Édito



ACTER que l'action extérieure des collectivités territoriales puisse être une diplomatie de proximité.

ACTER qu'elle a une profondeur sociologique et historique qui est une expression originale, toujours en mouvement.

ACTER que ce mouvement est difficilement saisissable si on ne prend pas le temps de l'étudier.

ACTER qu'il y a confusion, parfois, entre territoires, collectivités territoriales, actions extérieures, actions internationales, internationalisation du territoire, territorialisation de l'action internationale... et que ces débats sémantiques n'aident ni à comprendre la réalité éprouvée par les acteurs, ni à donner des pistes de renouvellement de l'action.

ACTER n'est pas une nouvelle étude pour reconnaître l'importance du rôle des collectivités à l'international. Depuis l'Antiquité, les cités, les municipalités, les villes, les métropoles et bien d'autres organisations territoriales ont administré leurs territoires sur cette ouverture à l'international. Nos collectivités investissent cette dimension de l'action extérieure ou internationale, quelque soit les affres budgétaires. De Massalia à Marseille, pourrait-on imaginer un seul instant la cité phocéenne tourner le dos à la Méditerranée?

Sur le long terme, nous pouvons être confiants. Cependant, si l'on se concentre sur la dernière décennie, il est nécessaire de comprendre comment l'incitation à un engagement accru, soutenue notamment par l'accompagnement financier de l'État (CICID,

point 24.2, 2018), ainsi que les évolutions du contexte social en France, crises géopolitiques, sanitaires, climatiques ou encore les réformes juridiques ont influencé les engagements, les dispositifs, les configurations d'acteurs et finalement le rôle des collectivités territoriales.

ACTER met en lumière ce rôle, aussi bien la centralité de la collectivité dans la coordination de dynamiques territoriales, par essence multi-acteurs, que son ambition, géographique ou thématique. Pour embrasser largement cette aspiration à « l'internationalisation des territoires », il a fallu déterminer, avec méthode, une première typologie. Faire à partir de ce « foisonnement », un exercice de décryptage. Placer des focales. Questionner les besoins. Et enfin, frustrer le lecteur.

En effet, il a fallu classer et regrouper pour mieux observer des tendances. Pas pour figer le mouvement ou le débat que nous devons avoir mais pour porter cette analyse plus loin, avec vous. « Vous » collectivités, bien sûr, mais « vous » aussi opérateurs de projets de coopération décentralisée, sociétés civiles engagées, entreprises tournées à l'international, syndicats, universités, établissements publics, partenaires et bailleurs qui participez de cette action internationale depuis nos territoires.

Franck Fortuné
Délégué général
CIRRMA



Introduction

4000

**Projets de
coopération** en
2022

4762

**Collectivités
territoriales
françaises
impliquées**

L'Action extérieure des collectivités territoriales (AECT)¹ est définie par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères comme « *l'ensemble des projets de coopération, de quelque nature qu'ils soient, menés par les collectivités territoriales françaises ultramarines et métropolitaines, avec des autorités locales étrangères* ». Selon le Panorama de l'AECT diffusé par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités (DAECT)², le secteur compte en 2022 près de 4 000 projets de coopération impliquant 4 762 collectivités territoriales françaises.

Le contexte de l'AECT est marqué par plusieurs éléments :

→ La territorialisation de la coopération internationale

Les collectivités territoriales renforcent leur engagement dans la diplomatie des territoires qui est une forme de paradiplomatie distincte de la diplomatie gouvernementale menée par les États.

Cette diplomatie des territoires est **centrée sur les interactions directes entre les gouvernements locaux, les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques**.

Les collectivités territoriales françaises investissent le champ international **en servant de ponts et en maintenant le dialogue** à travers les frontières.

Elles sont impliquées dans les négociations et initiatives en matière de développement durable et de lutte contre

¹ La dénomination action internationale des collectivités territoriales (AICT) est aussi utilisée pour qualifier les actions des collectivités territoriales dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales (CSI).

² La DAECT est désormais nommée Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV).



le réchauffement climatique et négocient aux côtés des Etats, des organisations internationales et des ONG dans les sommets internationaux (Lajarge et Mestre, 2014)³.

A travers l'AECT, les collectivités se sont appropriées l'agenda 2030 en nouant des partenariats internationaux et en contribuant aux objectifs de développement durable.

→ Le renforcement du cadre juridique

Diverses lois ont favorisé le développement de l'action extérieure des collectivités territoriales (loi d'orientation du 6 février 1992, la loi Oudin-Santini de 2005, la loi Thiollière de 2007, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales LOP-DSI de 2014 et 2021, etc...). Le cadre juridique **permet aux collectivités une ouverture à l'international protéiforme** couvrant un spectre d'actions allant de la solidarité internationale au rayonnement territorial.

→ Un soutien accru de l'Etat

Depuis la Conférence Interministérielle de la Coopération Internationale pour le Développement (CICID) en 2018, l'action extérieure des collectivités territoriales a bénéficié d'une forte hausse du financement public, avec un encouragement accru à développer l'AECT, notamment à travers :

- **Les financements du MEAE à travers la DCTCIV** (appels à projet généralistes annuels ou triennaux comme les programmes clés en main⁴, les projets mutualisés, les AAP thématiques, géographiques, les fonds spécifiques en soutien aux coopérations décentralisées, les AAP conjoints entre États).
- **Les dispositifs d'Appels à Projets (AAP)** tels que les Facilités de financement des collectivités territoriales (Ficol) sont mis en œuvre par l'Agence française de développement.
- **Les autres dispositifs de soutien tels que les 1 % solidaires** ont aussi permis de mobiliser des ressources pour promouvoir une action extérieure. En effet, la France a défini des priorités dans sa politique d'aide publique au développement dont l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement, l'accompagnement de la gestion des déchets solides et la transition énergétique dans les pays en développement. Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont la possibilité de mobiliser des dispositifs d'aide au développement des services essentiels : le 1 % Eau et Assainissement, le 1 % Énergie, le 1 % Déchets et le 1 % Mobilité-Transport. Ces dispositifs permettent d'appuyer les collectivités partenaires dans la mise en place de services locaux, et contribuent ainsi à un accès universel aux services de base et à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

³ Lajarge C. et Mestre Ch. (2014) : " La coopération décentralisée, enjeux, acteurs, mécanismes et modalités de mise en œuvre ". CIEDEL. Avril 2014. Accès : [14-04-15 Article assises CD Kin final \(ciedel.org\)](https://www.ciedel.org/fr/14-04-15-Article-assises-CD-Kin-final).

⁴ Les clés en main sont des appels à propositions pour faciliter la participation des collectivités territoriales françaises métropolitaines et ultramarines à des programmes de coopération décentralisée portés par des associations ou des Groupements d'Intérêt Public (GIP) regroupant des CT françaises.

→ Les contraintes budgétaires des collectivités

Les collectivités constatent une hausse de leurs dépenses générales liée à l'inflation, aux coûts de l'énergie. Selon la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL), les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent en 2022 de + 4,5 %, portées par les achats et charges externes (+8,8 %) et les frais de personnel (+5,1 %)⁵.

→ Les crises (sanitaire, humanitaire) et les conflits géopolitiques

Le contexte international (Covid-19, en Ukraine, au Sahel, catastrophes naturelles, etc...) bouleverse les équilibres et pratiques historiques de coopération.



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) représentent un agenda multilatéral commun, offrant une boussole pour la relecture des politiques et la disparition de la notion de coopération Nord-Sud, en identifiant des enjeux partagés tels que la biodiversité, la gestion des déchets ou encore l'égalité des genres.

⁵ Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) 2023, Les finances des collectivités locales en 2022, Bulletin d'information statistique N° 176 – septembre 2023 du Département des études et des statistiques locales. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2023/BIS%20176%20-%20les%20finances%20des%20collectivites%20locales%20en%202022_web.pdf

Objectifs et problématiques

Les collectivités territoriales sont des partenaires clés jouant un rôle stratégique pour les RRMA, en tant que porteurs de projets de coopération décentralisée et en tant que financeurs de la coopération et de la solidarité internationales au niveau régional. Ainsi, elles mettent en œuvre des actions de coopération internationale en faveur du développement qui contribuent aussi au rayonnement et à l'attractivité des territoires. En 2021, 183 collectivités territoriales étaient adhérentes des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA).

Dans ce contexte, les RRMA⁶ ont identifié un besoin de disposer de données territorialisées sur l'action internationale des collectivités et de mieux appréhender l'écosystème d'acteurs gravitant autour de l'AECT.

Pour répondre à cette exigence, un projet de double étude a été élaboré. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux antérieurs portant sur les modèles socioéconomiques des associations de solidarité internationale (AMSASI) par certains RRMA. Elle répond également à une demande croissante des bailleurs des RRMA de renforcer leur collaboration avec les collectivités territoriales et des autres acteurs territoriaux qui aspirent à un partenariat accru avec elles.

Cette première étude, *l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales : État des lieux régionaux (ACTER)*, se concentrera sur le modèle organi-

sationnel de l'AECT, jetant ainsi les bases d'une réflexion plus approfondie avec une seconde étude PREDICT 2030⁷ sur le positionnement des RRMA vis-à-vis des collectivités et leurs modalités de collaboration. Par ailleurs, l'étude est à la jonction des activités d'appui à l'AECT et des missions d'observatoire contribuant aux livrables prévus dans le cadre du programme RECITAL-ODD⁸.

Cette étude ACTER pose un diagnostic sur l'état de l'action extérieure des collectivités territoriales à l'échelle de 7 régions et d'un département et va permettre :

1. **D'actualiser l'état des connaissances des RRMA** sur les politiques d'AECT portées par les collectivités de leur région ;
2. **De dresser une typologie des modèles organisationnels de l'AECT** mettant en lumière :
 - les **types d'actions** privilégiés par les collectivités ;
 - les **moyens financiers et humains** mobilisés par les collectivités ;
 - les **partenariats** noués dans le cadre des actions d'AECT en interne (entre services d'une même collectivité) et en externe ;
 - le **portage et les stratégies internationales** mises en place ;
 - les **freins, besoins et perspectives** identifiés par les collectivités.

⁶ Les RRMA impliquées : Centraider-Centre-Val de Loire ; Lianes Coopération-Hauts-de-France ; Pays de la Loire Coopération Internationale ; Résacoop-Auvergne-Rhône-Alpes ; Réseau Bretagne Solidaire ; So Coopération-Nouvelle-Aquitaine ; Territoires Solidaires-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Yvelines Coopération Internationale et Développement

⁷ PREDICT 2030 : Partenariat renouvelé pour encourager et développer l'internationalisation des collectivités territoriales à l'horizon 2030.

LE PROGRAMME RECITAL - ODD

Le programme Récital ODD a pour objectif de promouvoir l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) tout en sensibilisant aux Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Mis en place par la CIRMA (Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs), ce programme inter-régional est financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Depuis janvier 2020, il est déployé sur le terrain par II RRMA. La phase 2 de Récital ODD, actuellement en cours, s'étend sur une période de 3 ans, de janvier 2022 à fin décembre 2024.

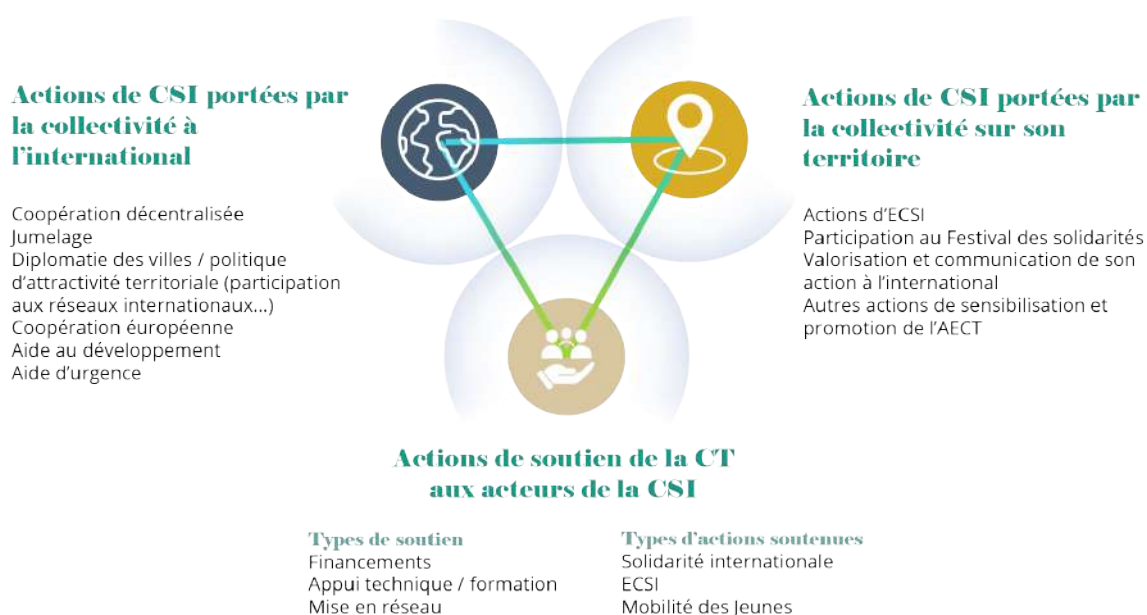
Méthodologie

Le périmètre de l'AECT observé a été défini de manière élargie, comprenant :

- Les actions propres des collectivités à l'international en partenariat avec des autorités locales étrangères.
- Les actions propres des collectivités sur leurs territoires.
- Les actions d'appui portées par les collectivités à destination des acteurs de la CSI sur leur territoire ou à l'international.

Ce périmètre élargi de l'AECT permet de refléter pleinement la diversité et l'ampleur des activités menées par les collectivités territoriales dans le domaine de la coopération internationale. Tout d'abord, en considérant les actions menées en partenariat avec des autorités locales étrangères, nous prenons en compte les projets de jumelage, de coopération décentralisée et d'échanges qui contribuent au renforcement des liens entre les collectivités à l'échelle internationale.

Schéma : Périmètre de l'étude ACTER





Ensuite, en incluant les actions propres des collectivités sur leurs territoires, nous tenons compte des initiatives locales visant à promouvoir la solidarité internationale, à sensibiliser les citoyens aux enjeux mondiaux et à favoriser l'intégration des populations migrantes.

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) joue un rôle essentiel en renforçant la compréhension des enjeux, les compétences et l'engagement nécessaires pour promouvoir une coopération internationale efficace et solidaire au niveau des collectivités territoriales. Enfin, en intégrant les actions d'appui aux acteurs de la CSI, nous prenons en considération le rôle des collectivités en tant que facilitateurs et soutiens des initiatives de solidarité internationale menées par d'autres collectivités (subventions régionales, départementales...), par les associations, des ONG et d'autres acteurs de la société civile sur leur territoire ou à l'étranger.

Une approche mixte a été adoptée pour cette étude. Un questionnaire a été diffusé via les newsletters et les listes de diffusion des collectivités territoriales, puis des entretiens ciblés ont été menés avec divers acteurs tels que les collectivités, les réseaux de collectivités, les syndicats mixtes ou encore les comités de jumelage... Cela a permis de couvrir à la fois les actions spécifiques des collectivités territoriales et les interactions plus larges au sein de l'écosystème de l'AECT.

122 collectivités répondantes ont été enregistrées et **50 entretiens** menés. Le biais de l'étude qui peut être souligné est le fait que le questionnaire soit principalement diffusé au sein des RRMA. Ce sont les collectivités qui sont dans le giron des réseaux qui ont été réactives et ont répondu.

Calendrier

Le processus de réalisation de l'étude s'est déroulé selon un calendrier organisé en plusieurs phases distinctes :

→ Préparation (janvier - avril 2023) :

- Organisation d'une réunion de cadrage pour définir les objectifs et les modalités de l'étude.
- Élaboration du kit méthodologique, comprenant les termes de référence, le questionnaire et le guide d'entretien.
- Test du questionnaire pour garantir sa pertinence et sa clarté avant sa diffusion.

→ Collecte de données (mai à novembre 2023) :

- Diffusion du questionnaire auprès des collectivités territoriales par le biais des RRMA.
- Réalisation d'entretiens avec les acteurs clés impliqués dans l'AECT.

→ Traitement des données (décembre 2023 à janvier 2024) :

- Dépouillement et correction des données recueillies à partir du questionnaire et des entretiens.
- Analyse approfondie des données pour extraire les tendances, les défis et les bonnes pratiques.

→ Finalisation des livrables (premier trimestre 2024) :

- Rédaction des rapports synthétisant les résultats de l'étude et les principales conclusions.
- Restitution interrégionale des résultats en avril 2024, permettant aux différentes parties prenantes de partager et d'échanger sur les enseignements tirés de l'étude.

1. Profil des répondants

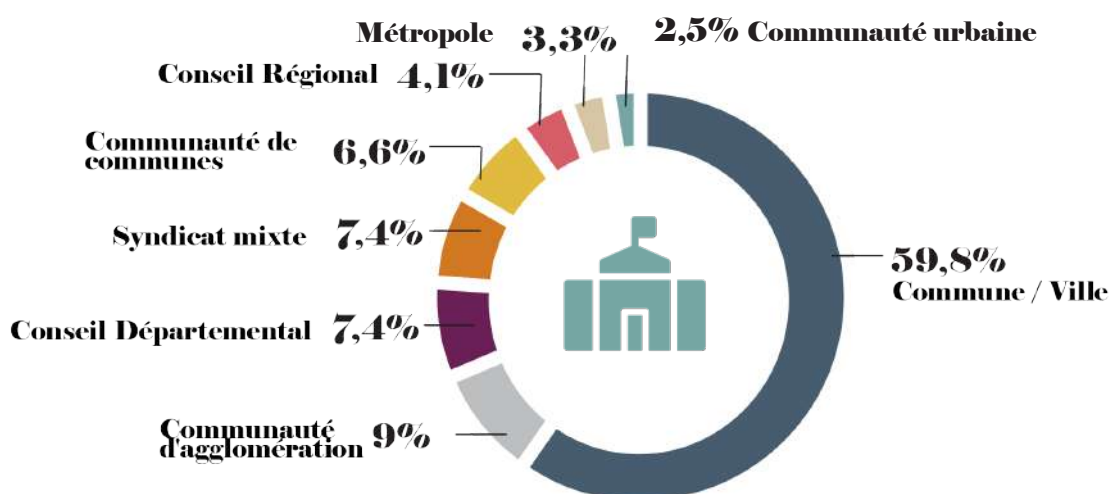
Dans le cadre de l'étude ACTER, 122 réponses aux questionnaires ont été collectées et 50 entretiens ont été menés, offrant un éclairage exhaustif sur la participation de différentes collectivités territoriales.



Une large diversité des répondants

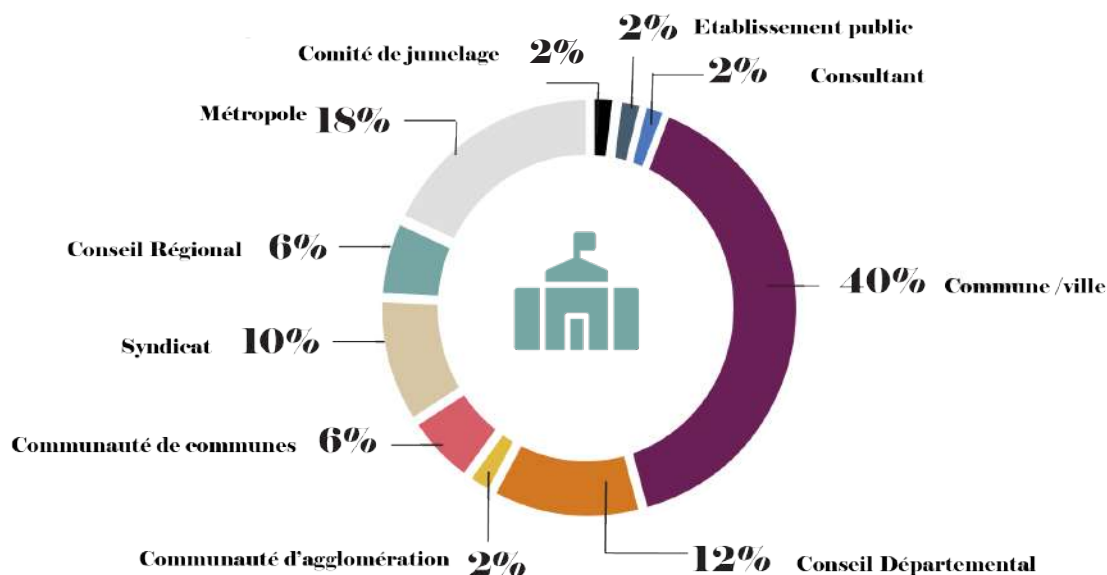
Parmi les répondants aux questionnaires, 60 % sont des villes ou communes, 9 % des communautés d'agglomération, 7 % des conseils départementaux, 7 % des syndicats mixtes, 7 % des communautés de communes, 4 % des conseils régionaux, 3 % des métropoles, et enfin 2 % des communautés urbaines.

Type de collectivités répondantes aux questionnaires



Cette répartition de l'échantillon reflète de manière significative la structure des collectivités territoriales en France. Selon l'annuaire statistique de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), on compte plus de 34 000 communes / villes, au 1er janvier 2023, sur le territoire, ainsi que 227 communautés d'agglomération, 21 métropoles, 14 communautés urbaines, 2771 syndicats mixtes, 18 conseils régionaux, 95 conseils départementaux et 992 communautés de communes.

Type de collectivités répondantes aux entretiens



En comparant ces chiffres avec la répartition de notre échantillon, nous pouvons constater que **les villes et les communes sont effectivement bien représentées**, constituant 60 % de notre échantillon.

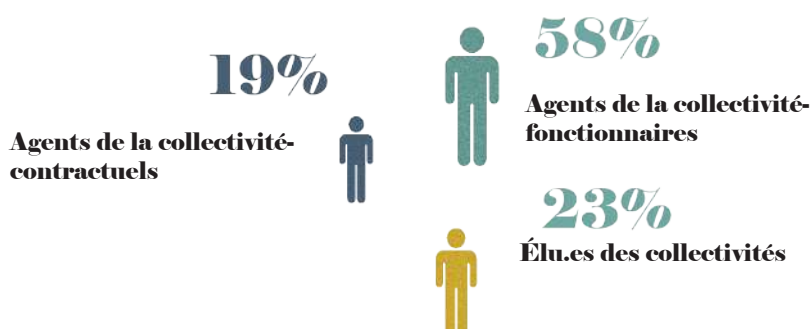
Par ailleurs, pour les entretiens, la caractérisation des répondants révèle une **diversité significative en termes de type de collectivités territoriales représentées**. Ces 50 entretiens ont impliqué une variété de types de collectivités, notamment 3 conseils régionaux, 6 conseils départementaux, 9 métropoles, 1 communauté d'agglomération, 3 communautés de communes, 20 communes et 5 syndicats, ainsi qu'un établissement public, un consultant et un comité de jumelage.

La répartition des répondants selon leur fonction permet d'avoir un aperçu de la **diversité des acteurs impliqués dans les actions de coopération et de solidarité internationale au sein des collectivités territoriales**.

La majorité des répondants aux questionnaires sont des agents de la collectivité (58 %) suivis par les élus locaux (23 %) et des agents contractuels de la collectivité (19 %).

L'implication des élus locaux reflète leur engagement politique à porter des initiatives internationales.

Représentation des fonctions des répondants en pourcentage



En ce qui concerne les entretiens, les profils des répondants comprennent 15 élus (maires, adjoints au maire, conseillers départementaux et régionaux), ainsi que quelques responsables de services et chargés de missions.

Une forte mobilisation régionale

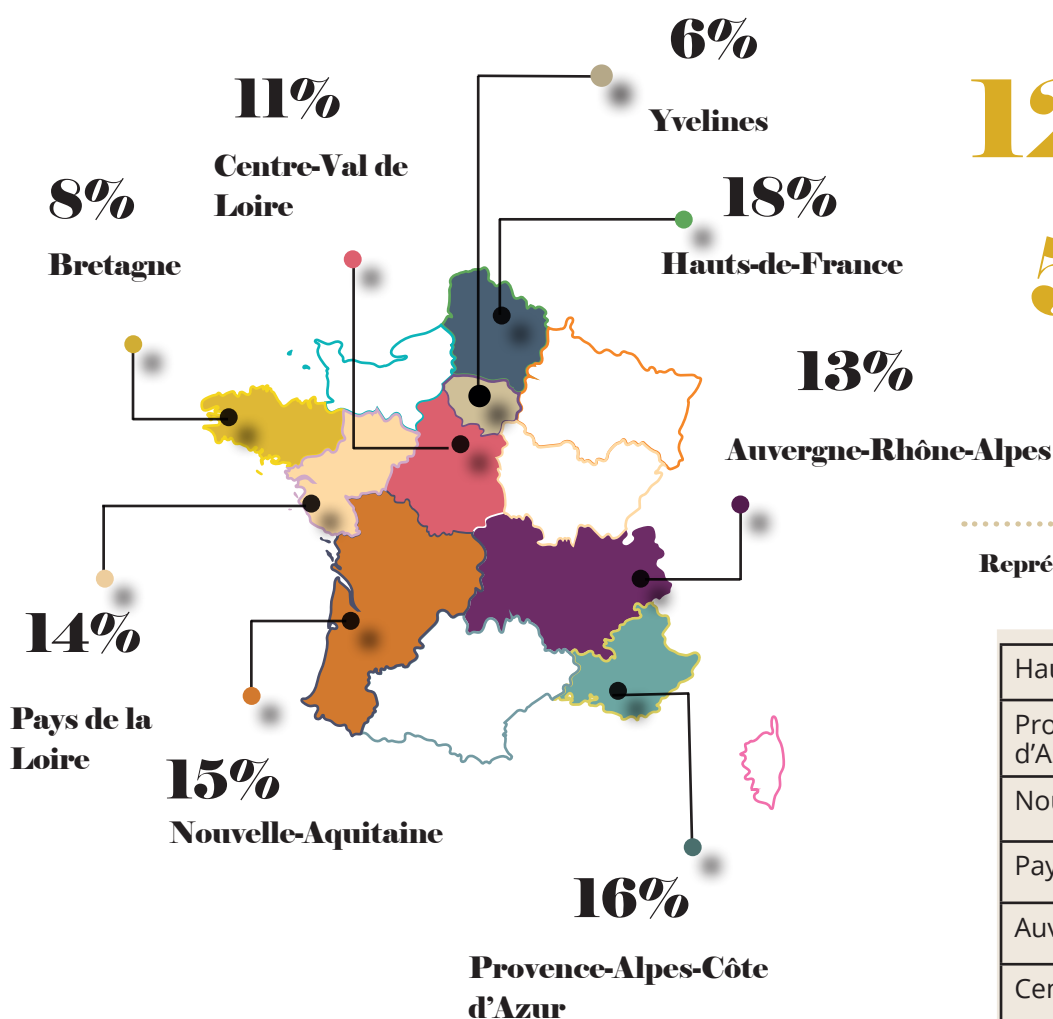
La répartition régionale des répondants met en évidence une **participation variée des différentes régions françaises à l'étude** sur l'action extérieure des collectivités territoriales.

Certaines régions, telles que les Hauts-de-France et PACA, se démarquent par une représentation plus importante.

Un focus régional sera livré afin d'approfondir l'analyse des spécificités et des enjeux propres à chaque région, permettant ainsi une compréhension plus fine des dynamiques de l'AECT à travers la France.

En ce qui concerne les 50 entretiens, les RRMA ont contribué de la manière indiquée sur le tableau ci-dessous.

Répartition régionale des 122 répondants aux questionnaires en pourcentage



122 Répondants

50 Entretiens

Représentation des nombres d'entretiens effectués par chaque RRMA

Hauts-de-France	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9
Nouvelle-Aquitaine	2
Pays de la Loire	6
Auvergne-Rhône-Alpes	13
Centre-Val de Loire	6
Bretagne	7
Yvelines	2

La majorité de collectivités porte une action extérieure

 **104**
ont une politique
d'AECT

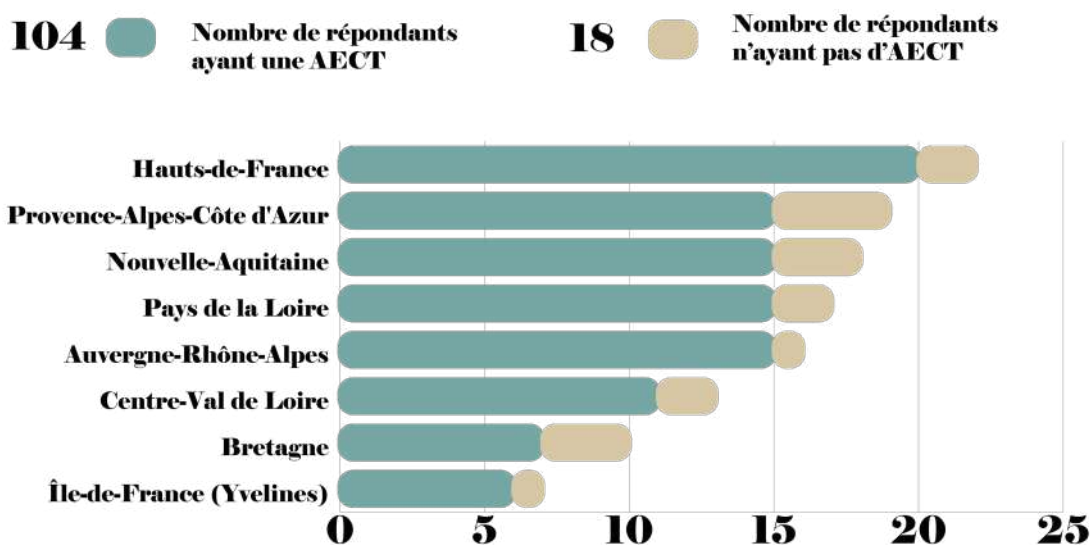
 **18**
n'ont pas une
politique d'AECT

85 % des collectivités qui ont répondu à l'enquête par questionnaire ont une action extérieure, qu'il s'agisse d'**actions de coopération à l'international ou d'actions de sensibilisation, de mobilisation, de valorisation de la coopération et de la solidarité internationales ou encore de soutien des acteurs du territoire.**

Sur les 122 répondants, 104 collectivités ont une politique d'AECT, démontrant ainsi l'engagement actif des collectivités dans des initiatives internationales ou régionales.

Le profil des 18 collectivités (15 %) qui ont déclaré n'avoir pas d'AECT sera plus détaillé dans les sections suivantes.

Répartition par région des répondants portant une action extérieure



La proportion de collectivités ayant une action extérieure est plutôt équilibrée entre régions.

L'analyse de ces données suggère que la majorité des collectivités territoriales reconnaissent l'importance de s'engager dans des actions extérieures, que ce soit à travers des partenariats internationaux, des projets de coopération décentralisée ou d'autres formes de collaboration transfrontalière.

Cela reflète également une volonté de contribuer au développement local et global, ainsi qu'à la promotion de valeurs telles que la solidarité et la coopération internationale.

Nous explorerons plus en détail ces motivations et ces pratiques tout au long de l'étude, en analysant les stratégies mises en œuvre par les collectivités pour atteindre leurs objectifs en matière d'action extérieure.

La majorité des interrogées reconnaissent l'importance de s'engager dans des actions extérieures



2. Diversité et foisonnement de l'AECT

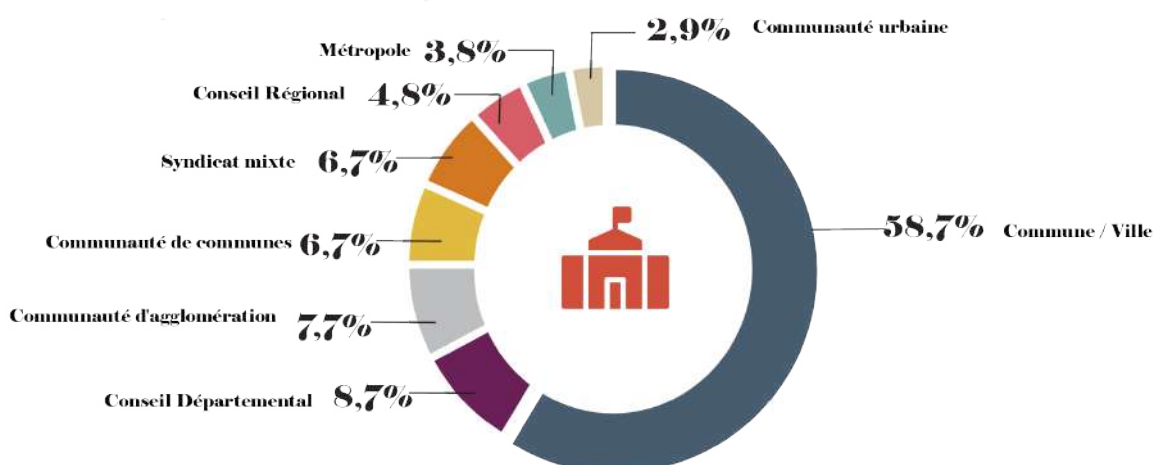
Cette partie vise à dresser le profil des collectivités territoriales engagées dans des actions extérieures.



Des communes de taille moyenne particulièrement mobilisées

Sur les 104 répondants ayant une politique d'AECT, la majorité sont des communes (61 CT), suivies par des conseils départementaux (9 CT) et des communes d'agglomération (8 CT)¹.

Les types de collectivités engagées



Parmi les répondants ayant une politique d'action extérieure, il y a une majorité de collectivités ayant entre 10 000 et 50 000 habitants.

Cette concentration dans cette tranche de population suggère que les collectivités de taille moyenne² jouent un rôle notable dans la mise en œuvre de politiques d'action extérieure parmi les participants de l'étude.

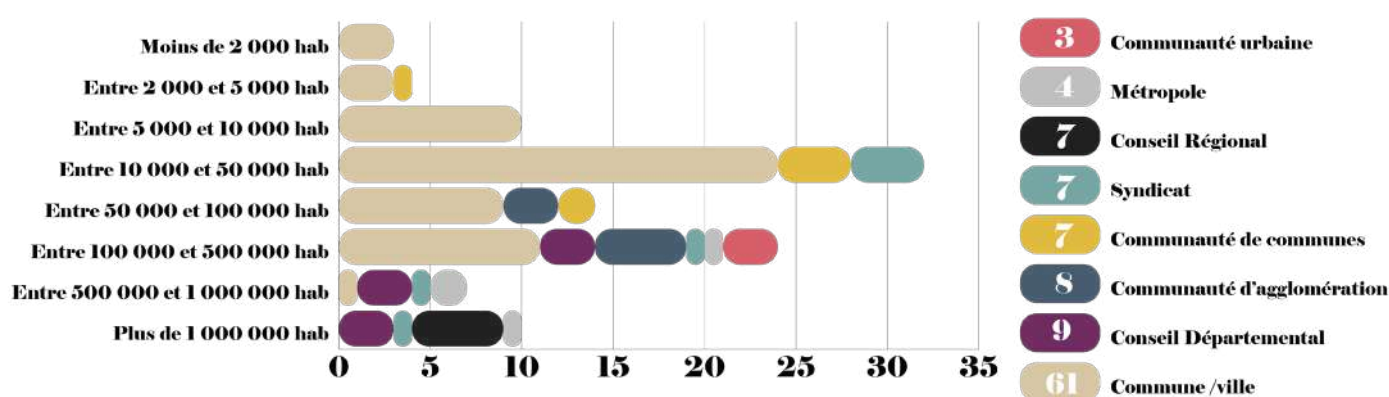
¹ Les communautés de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.
Les communautés d'agglomération sont des EPCI à fiscalité propre regroupant plusieurs communes formant un ensemble sans enclave de plus de 50 000 habitants.
Les communautés urbaines sont des EPCI qui regroupent des communes formant un ensemble sans enclave de plus de 250 000 habitants. Elles disposent de compétences plus larges que les communautés d'agglomération.
Les métropoles sont des EPCI regroupant des communes formant un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.
Les syndicats mixtes sont des groupements de collectivités ou d'EPCI.

² Généralement, une commune est de taille moyenne lorsqu'elle compte entre 20 000 et 100 000 habitants selon Géoconfluences. Cf. " Ville moyenne (en France) ", 2020. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ville-moyenne-en-france>.

31,7 %

des CT qui ont une action extérieure ont moins de 20.000 habitants alors que **28,8 %** ont une taille moyenne (entre 20.000 et 100.000 habitants). Les collectivités de grande taille (plus de 100.000 habitants) représentent **39 %** des CT ayant une AECT.

Taille des collectivités engagées dans une politique d'AECT



La majorité des collectivités répondantes a une longue expérience de coopération internationale

Sur les 104 répondants, **65 %** soit **68 collectivités** ont plus de 10 ans d'actions à l'international.

Il est à noter que **46 %** des collectivités qui ont une action extérieure, ont plus de 20 ans de coopération. Ce sont majoritairement des communes de plus de 50 000 habitants.

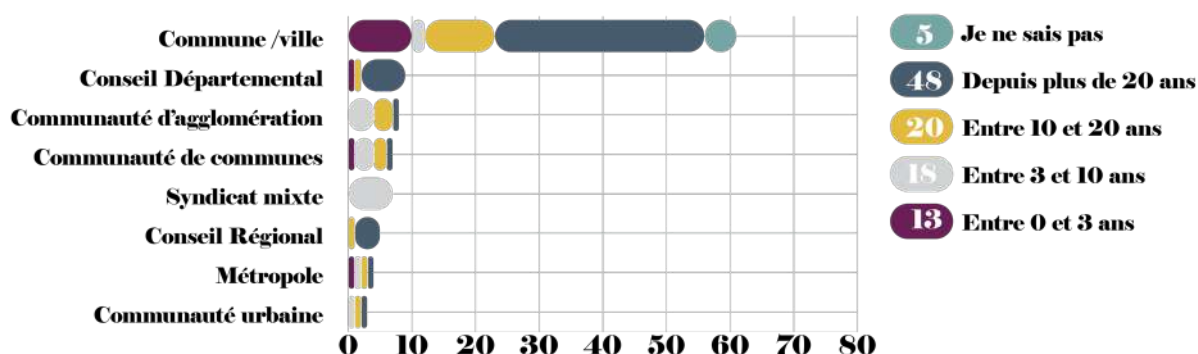
De même, 80 % des conseils régionaux et 78 % des conseils départementaux ont des coopérations anciennes de plus de 20 ans.

Ainsi, parmi les collectivités qui ont plus de 20 ans de coopération, 65 % ont un service RI. Elles sont expérimentées et disposent de moyens humains et financiers conséquents pour nouer des partenariats dans le long terme.

L'ensemble des syndicats a entre 3 et 10 ans de coopération. La moitié des communes qui ont de jeunes coopérations (moins de 3 ans) ont entre 10 000 et 50 000 habitants.

Enfin, 5 répondants au questionnaire n'ont pas été en mesure de préciser depuis quand leur collectivité avait une action extérieure.

Répartition des collectivités selon l'ancienneté de leur AECT



La solidarité internationale comme principale source de motivation

66 %

des élus qui ont répondu ont mentionné la participation à la solidarité internationale.

Parmi les répondants affirmant adopter une politique d'AECT, les principales raisons évoquées sont :

- contribuer à la solidarité internationale,
- promouvoir la mobilité des jeunes,
- accroître l'attractivité du territoire ainsi que son rayonnement.

La solidarité internationale demeure donc la principale motivation des élus pour engager une politique d'action extérieure des collecti-

vités territoriales. L'ouverture au monde des citoyens est la deuxième motivation pour les élus tandis que les techniciens (agents fonctionnaires et contractuels des collectivités) mettent en avant la mobilité des jeunes.

Ces objectifs reflètent un engagement envers des valeurs universelles de partage et d'entraide.

Les valeurs du développement durable sont aussi évoquées. Pour certains, il ne peut pas y avoir de monde durable sans coopération avec le Sud, principalement une coopération culturelle pour la jeunesse et dans le cadre du développement durable.

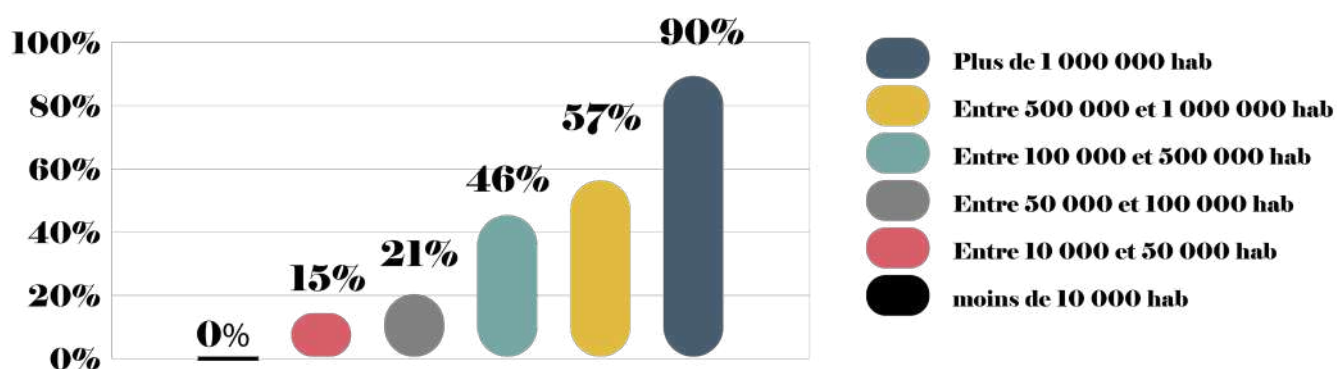
Les motivations pour s'engager dans une action extérieure



La taille de la collectivité, une déterminante de l'intégration à des dynamique de réseaux

Les collectivités territoriales françaises intègrent différents réseaux en fonction de leur taille.

Engagement des collectivités à des réseaux et associations en fonction de leur taille



Pour les collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants, aucune adhésion à des réseaux n'a été déclarée. Concernant les CT entre 10 000 et 50 000 habitants, seulement 15 % d'entre elles sont membres de réseaux. Elles sont membres de RRMA, de Cités Unies Frances (CUF), de l'association des maires de France (AMF) et de l'Assemblée des communes de France (AdCF).

Pour les collectivités territoriales entre 100 000 et 500 000 habitants (soit 24 collectivités), on repère des intégrations de régions aux RRMA (9), à Cités Unies France (6), aux autres réseaux (9), aux Associations des maires de France (3), aux commissions de la coopération décentralisée (3), aux Assemblées des départements de France (1) et aux Assemblées des communes de France (1).



15% seulement des CT entre 10 000 et 50 000 habitants sont membres de réseaux

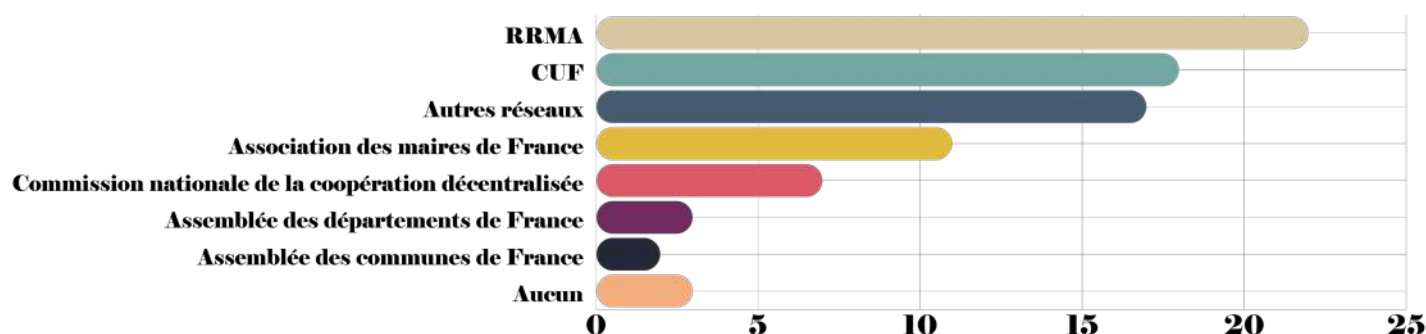
En général, **les collectivités territoriales se tournent vers leurs RRMA, ainsi que vers Cités Unies France et d'autres partenaires pour obtenir un soutien dans leur politique extérieure.**

En revanche, les assemblées des communes de France et des départements de France sont moins sollicitées à cet égard.

Les RRMA et Cités Unies France peuvent notamment mettre en valeur leurs compétences orientées vers les affaires internationales, contrairement aux assemblées des communes et des départements qui ont généralement des compétences plus orientées vers le local.

Enfin, **les RRMA et Cités Unies France offrent souvent un soutien spécifique et des ressources adaptées à leurs besoins en matière de coopération internationale.**

Intégration des CT aux dynamiques de réseau



Appui à l'action internationale : un levier pour les politiques d'AECT

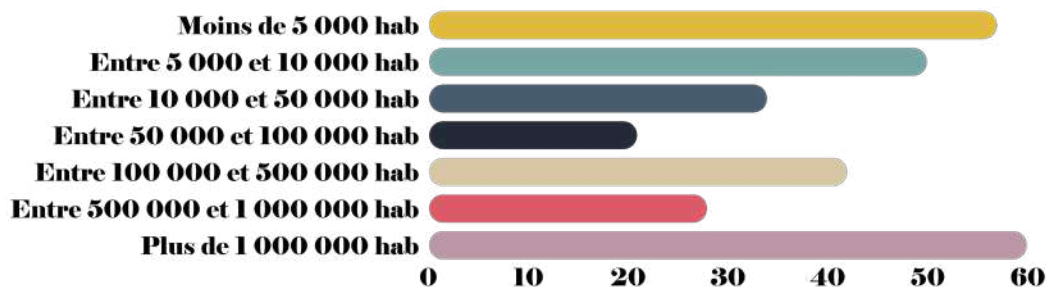
Sur l'ensemble des répondants ayant une politique d'AECT, 39,4 % déclarent avoir été accompagnés pour le montage de projet ou la définition d'une stratégie internationale.

13,5% « Je ne sais pas »

47,1% « Je n'étais pas accompagné »

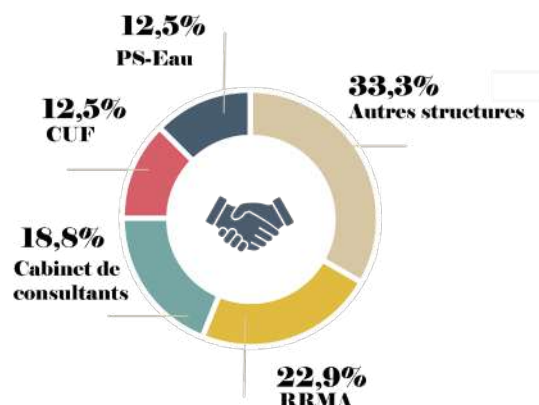
39,4% « J'étais accompagné »

Accompagnement des collectivités dans leurs projets internationaux en fonction de leur taille



Les collectivités de grande taille et celles de plus petite taille sont celles qui ont été les plus appuyées pour l'action extérieure (respectivement 60 % et 57 %). En effet, les petites communes vont solliciter de l'appui auprès des RRMA et du Ps-Eau pour l'amorçage de coopérations internationales, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Certaines CT ont reçu un soutien, notamment de la part de la CUF, pour développer leur stratégie à l'échelle internationale.

Les acteurs qui accompagnent les collectivités dans leurs projets internationaux



Sur les **41 collectivités** qui ont bénéficié d'un accompagnement pour leur action extérieure, près de **23 %** ont été accompagnées par les réseaux régionaux, tandis que le Ps-Eau et CUF ont appuyé **12,5 %** de ces CT.

Les autres structures d'appui sont des réseaux comme le F3E, ou des associations de solidarité internationale spécialisées sur des thématiques ou des zones géographiques.

Au niveau territorial, les RRMA apportent un appui et un accompagnement personnalisé aux collectivités engagées à l'international et assurent une animation territoriale dans le secteur de la coopération et la solidarité internationales (CSI). Ces dernières années, plusieurs programmes d'actions ont été mis en place spécifiquement en direction des collectivités.

Portée à l'échelle d'un réseau ou dans le cadre d'une dynamique interrégionale, l'action des RRMA tend à se diversifier pour proposer un accompagnement adapté à la pluralité de l'engagement des collectivités :

- **Des accompagnements individualisés** : à la demande des collectivités, le RRMA fournit un accompagnement sur mesure avec un temps d'appui technique et/ou stratégique adapté à l'action de la collectivité sans qu'il y ait un cadre contractuel spécifique.
- **Des espaces d'échanges et de mise en réseaux** : des actions ponctuelles, comme les Forums AECT, organisées par certains RRMA offrent un temps d'échanges et de réflexions thématiques aux collectivités de leur territoire. Des actions plus pérennes comme les Plateformes régionales de l'AECT sont des espaces de concertation et d'échanges institutionnalisés par et pour les collectivités territoriales.
- **La veille et la diffusion d'informations sur l'actualité** de l'AECT et les dispositifs de financement.
- **Des programmes mutualisés portés à l'échelle inter-réseau** : le programme 1% Solidaires qui, sur la base d'une coopération de plusieurs réseaux (régionaux et thématiques), vise à sensibiliser et accompagner les acteurs à améliorer la qualité des projets d'accès aux services essentiels (eau, énergie, déchets) portés ou soutenus notamment par les collectivités.
- **Des projets Clés en main³, portés à l'échelle régionale par les RRMA et soutenus par le MEAE** : les Clés en main sont des programmes de coopération décentralisée soutenus et financés par la DAECT. Portés par des associations ou des GIP, ils visent à faciliter la participation de collectivités territoriales françaises à des actions de coopération décentralisée tout en organisant des espaces de mutualisation et d'échange de pratiques entre ces dernières.

Certains dispositifs tels que le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales (DCOL) a été mis en place par CUF, l'Agence française de développement (AFD), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) afin de renforcer leurs capacités et de faciliter leur accès aux financements proposés par divers bailleurs. Cet appui consiste à mettre à disposition une expertise externe (consultant) en partie financée par le dispositif. **Deux types d'appui sont disponibles : l'appui à l'élaboration d'une stratégie internationale et l'appui au montage du projet.**

³ Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Appel à projets "Clé en main", URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appele-a-projets-cles-en-main/>

Une AECT dominée par les coopérations décentralisées

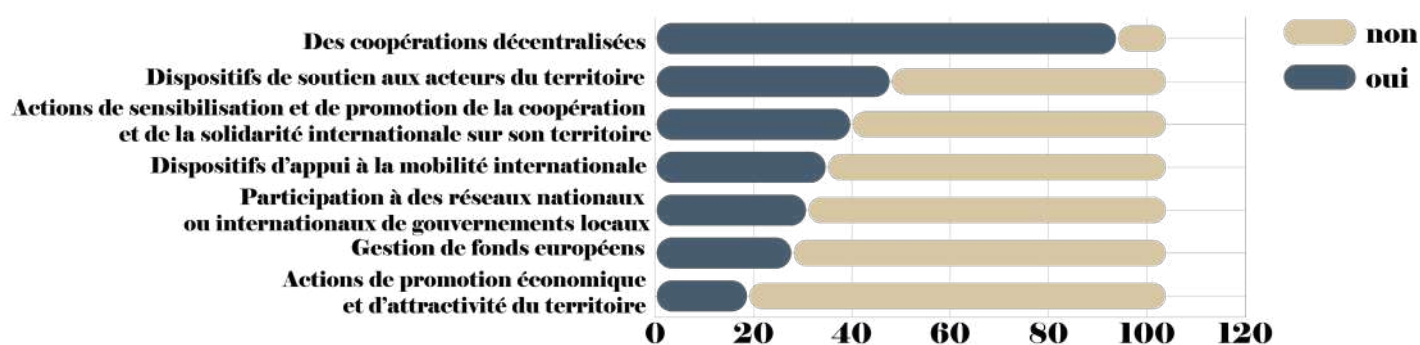
L'action extérieure des collectivités concerne aussi bien les actions des collectivités en partenariat avec des autorités locales étrangères que les actions propres des collectivités sur leurs territoires et les actions de soutien des collectivités à destination des acteurs de la CSI sur leur territoire ou à l'international.

Pour les collectivités portant une action extérieure, les coopérations décentralisées, telles que **les jumelages et la coopération transfrontalière, sont les plus largement menées.**

Cette préférence démontre un intérêt particulier à renforcer les liens avec d'autres régions, villes ou entités à l'étranger.

Une dizaine de collectivités n'a pas de coopérations décentralisées ou jumelages. En moyenne, elles ont entre 3 et 10 ans d'actions extérieures qui consistent à soutenir des acteurs du territoire à travers des financements, la mise à disposition de locaux, de matériels, l'organisation d'événements et quelques actions de promotion de l'ouverture internationale.

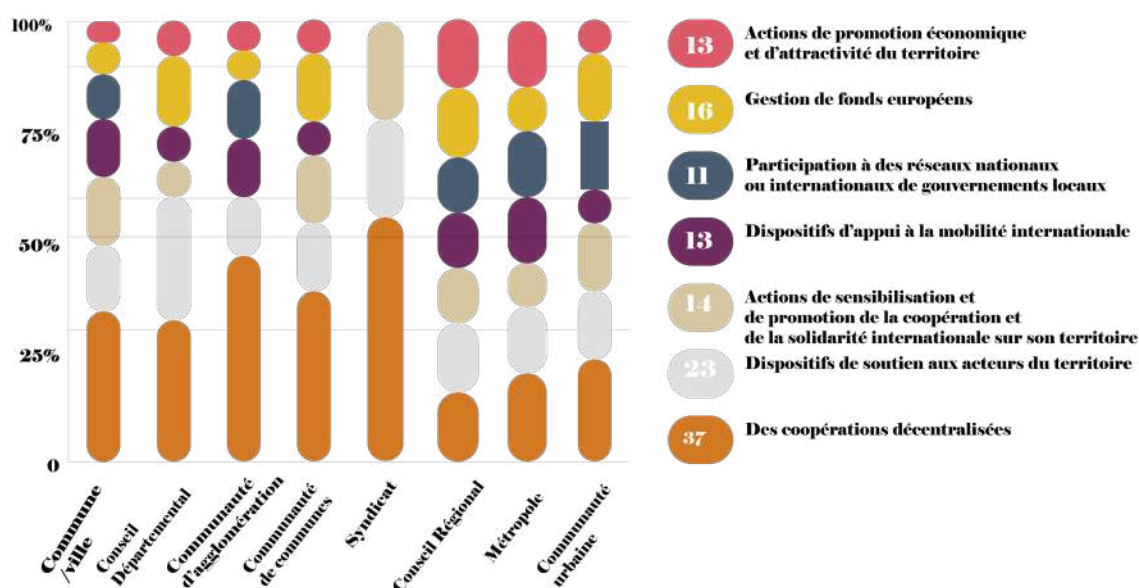
Types d'actions les plus menées par les CT portant une action extérieure



La coopération décentralisée représente l'activité centrale pour la majorité des collectivités territoriales. Les syndicats mixtes, en tant que regroupements spécifiques de collectivités territoriales, se concentrent principalement

sur des actions de base telles que la coopération décentralisée, le soutien aux acteurs locaux et la sensibilisation, ainsi que la promotion de la solidarité internationale.

Actions internationales menées par les collectivités en fonction de leur type



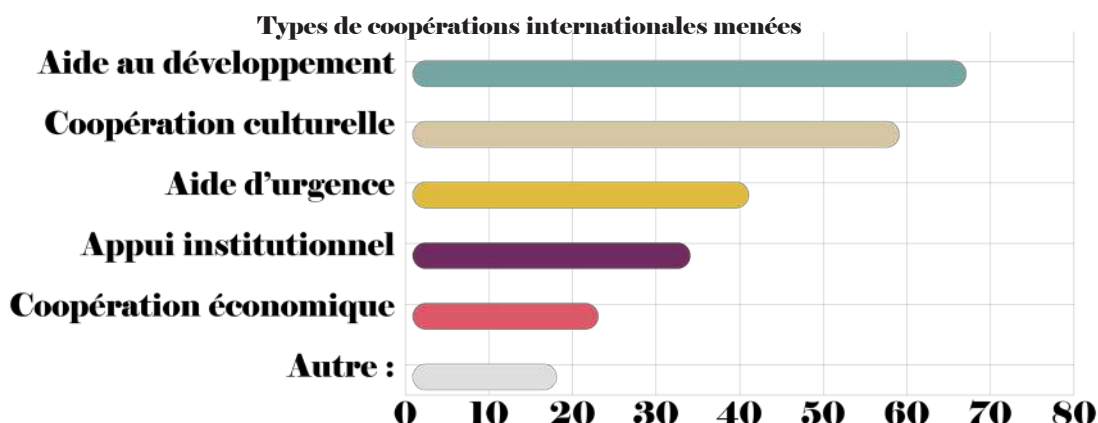
Des coopérations décentralisées qui privilégient l'aide au développement et la coopération culturelle

Les collectivités territoriales donnent majoritairement la priorité à l'aide au développement dans leurs actions de coopération décentralisée.

La taille des collectivités territoriales influence sur les types de coopérations qu'elles privilégient. Dans les collectivités territoriales comptant entre 2 000 et 5 000 habitants, la coopération culturelle est nettement privilégiée. Cependant, le champ de coopération est limité, et seuls l'aide d'urgence et l'appui institu-

tionnel sont pratiqués, bien que de manière beaucoup moins significative que la coopération culturelle.

Les collectivités territoriales comptant plus de 1 000 000 d'habitants favorisent l'aide au développement, suivie de près par l'aide d'urgence et l'appui institutionnel. Ensuite, on retrouve les coopérations culturelles et économiques, suivies des autres activités. Tous les types de coopérations sont représentés dans ces collectivités.



Des coopérations dynamiques en Afrique francophone

Sur les **104** répondants ayant une AECT, **94** collectivités territoriales françaises travaillent avec **74** pays, créant **316** coopérations (ou programmes ou accords).

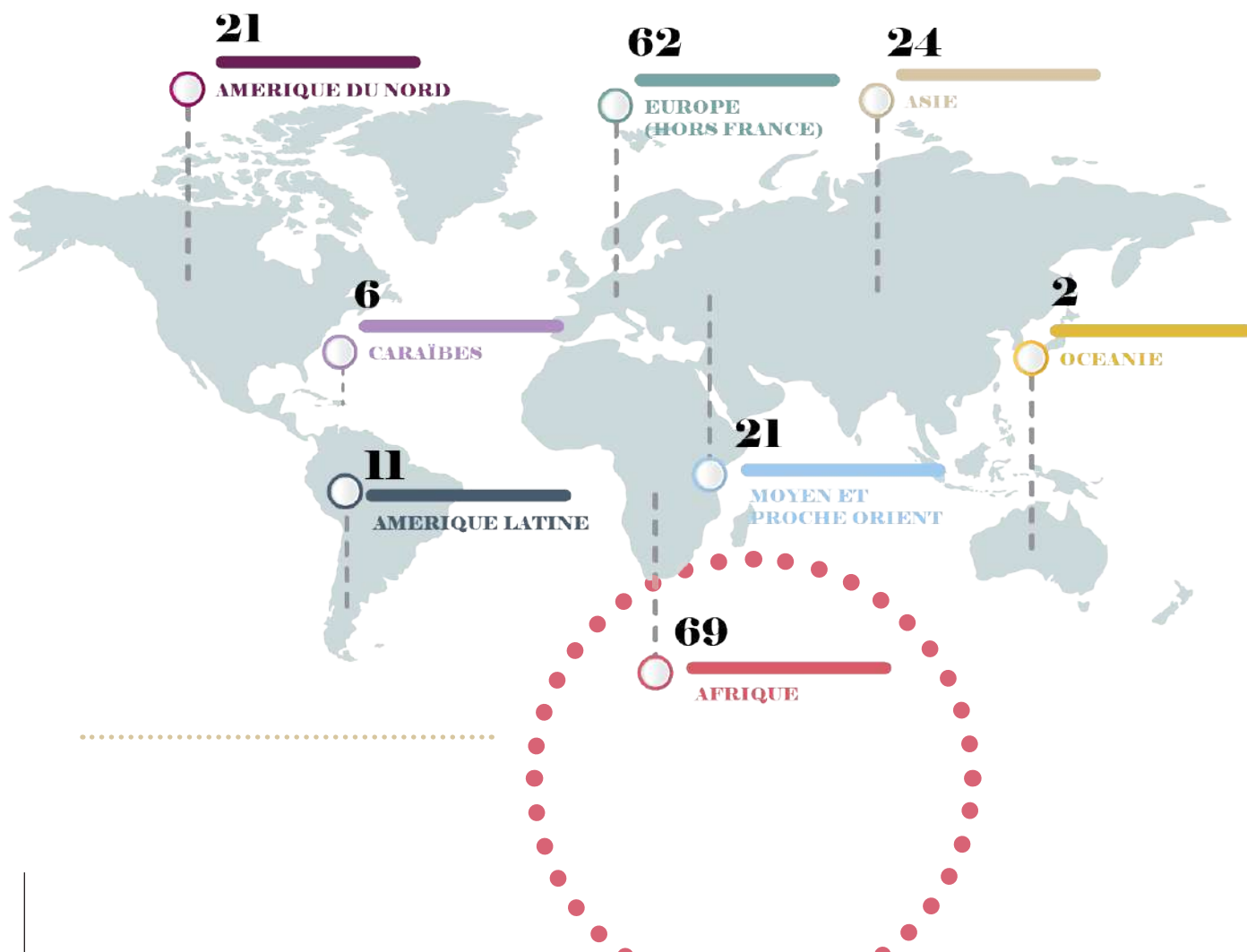
On compte **en moyenne 3 coopérations par collectivité** et souvent dans des régions géographiques différentes.

Les coopérations des collectivités territoriales françaises se concentrent principalement en Afrique, représentant 73,4 % du total.

Parmi les pays africains, on retrouve en tête :

- le Maroc avec 22 coopérations,
- le Sénégal avec 19 coopérations,
- le Burkina Faso avec 11 coopérations,
- Madagascar avec 10 coopérations.

Les zones d'intervention des CT





66% des coopérations avec l'Europe

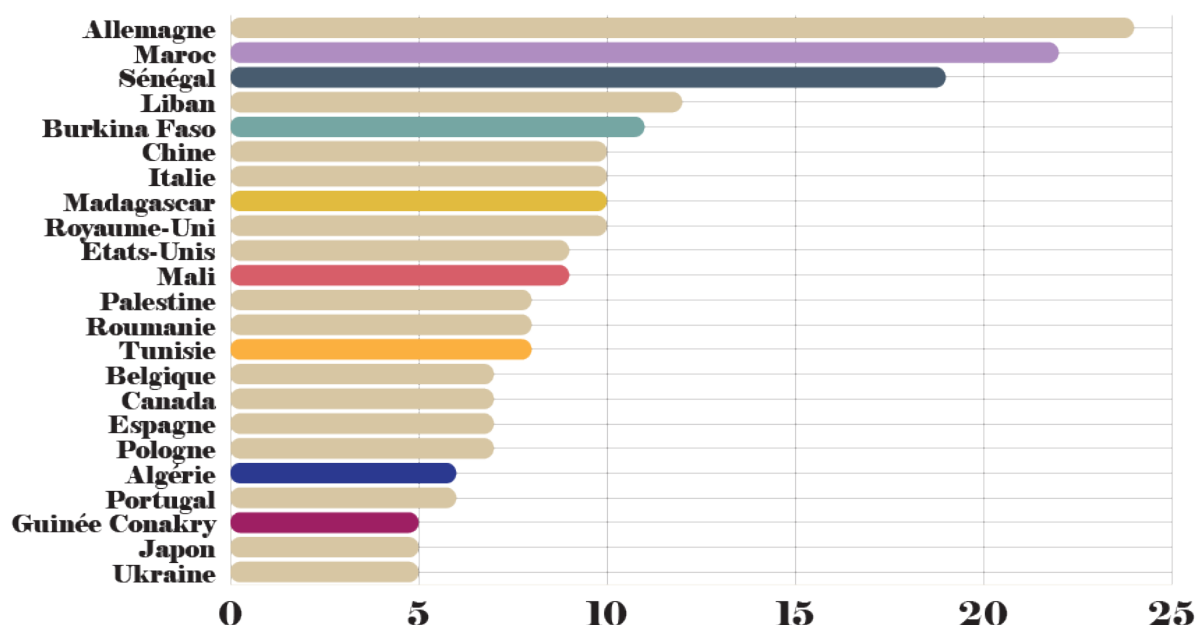
L'Europe arrive en deuxième position avec 66 % des coopérations. Parmi les pays européens les plus cités, on retrouve :

- **l'Allemagne avec 24 coopérations,**
- **l'Italie et le Royaume-Uni avec 10 coopérations chacun.**

Ces chiffres révèlent une orientation stratégique des collectivités territoriales françaises

vers l'Afrique et l'Europe, illustrant ainsi leurs priorités géographiques dans leurs actions extérieures. Cette implication significative envers l'Afrique peut refléter des partenariats axés sur le développement ou vers des initiatives humanitaires, tandis que les coopérations en Europe peuvent être **liées à des échanges historico-culturels ou des partenariats économiques dans le cadre de l'Union Européenne**⁴.

Répartition des coopérations par pays (en unités)



4 Birte Wassenberg. "Diplomatie territoriale et coopération transfrontalière en Europe depuis 1945". *Relations internationales*. Pages 9-24. 2019 : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2019-3-page-9.htm>.

Par ailleurs, les différentes crises mondiales entraînent une réévaluation des priorités et des alliances dans le domaine de l'AECT.

Le partenariat entre l'Afrique et la France est identifié comme une priorité par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), malgré les tensions politiques et les discours hostiles dans certains pays (le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée).

Les CT s'interrogent sur le maintien de leurs coopérations dans ces zones. Pour autant, nous n'avons pas suffisamment de recul pour constater un redéploiement de ces collectivités vers de nouvelles géographies.

En effet, le temps de décision et d'amorçage de nouvelles coopérations est souvent long et **les collectivités rappellent leur attachement et le lien fort qui a été tissé pendant des années avec ces collectivités africaines.**

L'analyse régionale en matière de coopération internationale révèle des tendances distinctes selon le type de collectivités territoriales :

- **Les communautés d'agglomération**, par exemple, montrent une préférence marquée pour **l'Afrique** et plus particulièrement le Sénégal, le Maroc, le Cap-Vert, le Burkina Faso, avec un nombre moyen de coopérations de 3.
- **Les communautés de communes** privilégient également l'Afrique, **en particulier le Niger**, avec un nombre moyen de coopération de 1.
- **Les communautés urbaines** se distinguent par leur **engagement diversifié**, intervenant en Afrique (notamment au Tchad, au Sénégal et en Tunisie), en Europe (Allemagne, Belgique), en Asie (Vietnam) et en Amérique latine (Argentine), portant ainsi leur nombre moyen de coopérations à 4,67.
- **Les communes et les villes**, quant à elles, montrent une **répartition quasi-égale entre l'Afrique et l'Europe**, favorisant des pays tels que le Maroc, le Burkina Faso, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Mali, l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec un nombre moyen de coopérations de 4,93.
- **Les conseils départementaux** privilégient **également l'Afrique, suivie de l'Europe**, avec des interventions au Maroc, à Djibouti, en Guinée Conakry, ainsi qu'en Roumanie et en Serbie, avec un nombre moyen de coopération de 3,33.
- **Les conseils régionaux**, de leur côté, montrent une **répartition équilibrée entre l'Afrique et l'Europe**, avec des actions au Maroc, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, ainsi qu'en Allemagne, en Pologne et en Belgique, portant leur nombre moyen de coopérations à 9,20.
- Enfin, **les métropoles** se concentrent **principalement sur l'Afrique et l'Europe**, avec des actions en Algérie, en Allemagne, au Cameroun, en Guinée Conakry, en Italie et au Sénégal, avec un nombre moyen de coopération de 3,25.

La culture et l'eau comme secteurs prioritaires de l'AECT

Les politiques d'AECT portées par les collectivités répondantes se concentrent sur plusieurs axes majeurs, notamment la culture/patrimoine, l'eau/assainissement, ainsi que l'éducation /éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale.

Les collectivités sont particulièrement **engagées à renforcer les liens culturels** avec d'autres régions et à promouvoir la diversité culturelle dans les territoires.



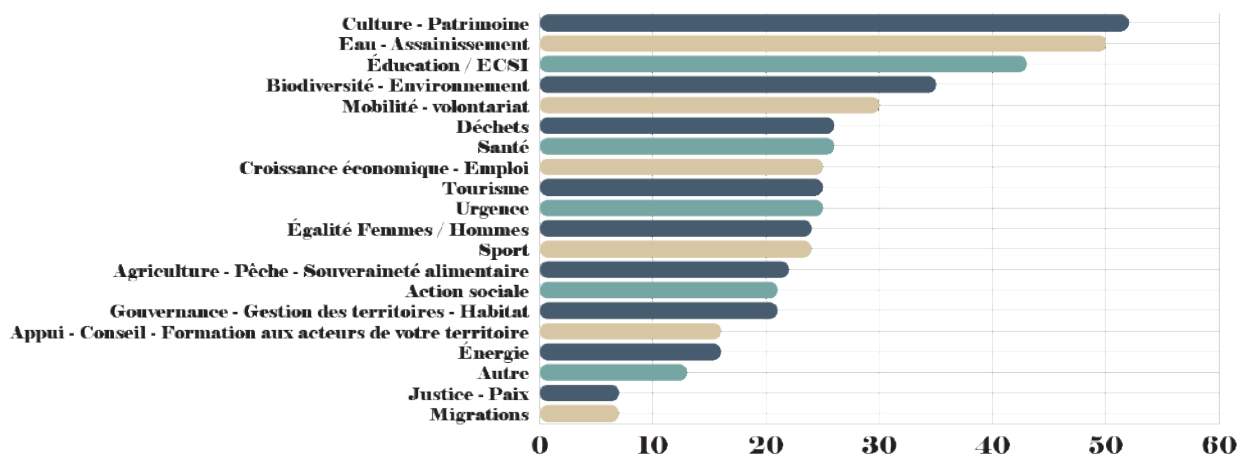
L'aide au développement porte principalement sur l'eau, l'assainissement et l'éducation. Les spécificités sont marquées en termes de domaines d'intervention suivant le type de collectivité.

Alors que **les communes et villes privilégient le sport**, reflétant peut-être une volonté de favoriser les activités sportives locales, les conseils régionaux, quant à eux, abordent des thèmes variés tels que le tourisme, l'énergie et l'ECSI.

Les communautés d'agglomération et les métropoles se concentrent principalement sur l'eau et l'assainissement, en lien avec leurs compétences. En revanche, les communautés de communes mettent en avant la biodiversité et l'environnement.

Cette diversité de thèmes abordés dans les politiques d'AECT reflète la variété des priorités et des préoccupations des collectivités territoriales françaises dans leurs actions internationales.

Les thématiques de coopération



Le soutien financier aux acteurs de la CSI reste timide

Malgré le développement de l'action extérieure, le soutien financier accordé par les collectivités territoriales aux acteurs du territoire qui opèrent dans le domaine de la coopération internationale reste encore limité.

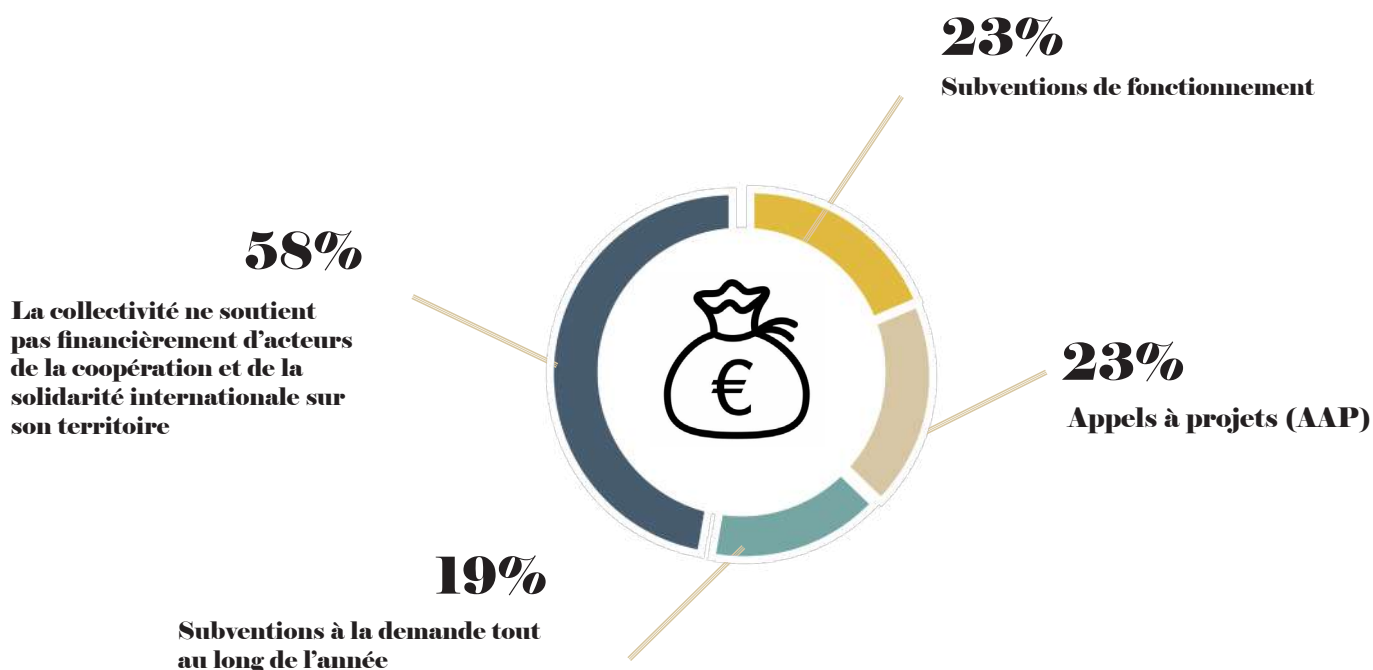
Plus de la moitié des CT ne soutiennent pas financièrement les acteurs de leur territoire qui œuvrent en faveur de la CSI. Lorsque cet appui existe, il se fait sous forme d'appel à projets ou de subventions de fonctionnement.

En effet, avec des budgets limités, les CT qui en ont les moyens vont d'abord privilégier leurs actions de coopérations décentralisées.

Seules les collectivités de grande taille vont pouvoir mobiliser une enveloppe qui sera redistribuée aux acteurs du territoire.

Les collectivités de petite ou moyenne taille vont plutôt mettre à disposition des locaux, aider à organiser des événements, fournir un soutien matériel et logistique.

Soutien des collectivités pour les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales

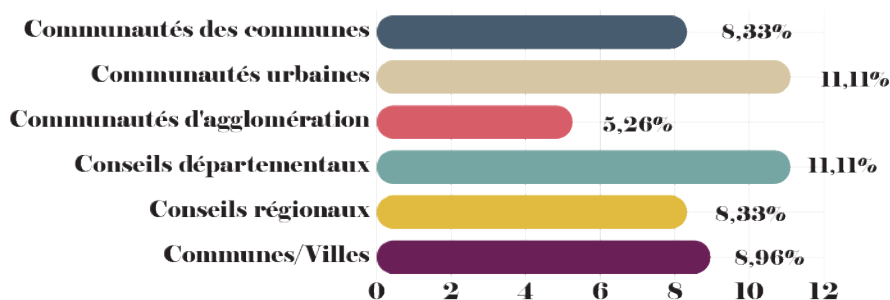


Des CT qui mobilisent au sein des territoires pour la promotion de la coopération internationale

38,4 % des CT qui ont une AECT mènent des actions de sensibilisation et de promotion de la coopération et de la solidarité internationale (organisation d'événements, foire, salon, festival, etc...).

C'est le troisième type d'action mise en œuvre par les CT après les coopérations décentralisées et les dispositifs d'appui aux acteurs du territoire. Et parmi les actions de sensibilisation et de promotion, l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) occupe une place significative.

Pourcentage des activités consacrées à l'ECSI sur les territoires par type de collectivités



Il faut donc noter que 9 % des activités des villes et communes se tournent vers l'ECSI, pour les conseils régionaux, l'ECSI représente également une part importante de leurs activités avec une proportion de 8,33 %, suivis par les communautés d'agglomération (5,26 % de leurs activités), les communautés urbaines (11,11 % de leurs activités) et les conseils départementaux (11,11 % de leurs activités). Quant aux communautés de communes, 8,33 % de leurs activités sont consacrées à l'ECSI.

Ces données mettent en évidence l'engagement des collectivités territoriales dans la promotion de l'ECSI, soulignant son rôle majeur dans la sensibilisation des citoyens à des enjeux mondiaux tels que la solidarité internationale et la coopération pour le développement durable.

ECSI ET COOPÉRATION INTERNATIONALE



Favoriser la coopération internationale par des projets d'ECSI sur les territoires présente plusieurs avantages. En effet, l'ECSI permet de sensibiliser les citoyens locaux aux enjeux mondiaux.

En comprenant ces problématiques, **les citoyens sont plus susceptibles de soutenir les initiatives de coopération internationale menées par leur collectivité.** Ces activités permettent aussi de renforcer des liens interculturels en favorisant les échanges et les rencontres entre les habitants locaux et des personnes issues d'autres pays et cultures.

L'ECSI est aussi un vecteur de promotion de l'engagement citoyen en encourageant l'engagement civique et la participation active des habitants à des actions solidaires, tant au niveau local qu'international.

De manière générale, **les activités "d'éducation à" renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté mondiale** en mettant en avant des valeurs universelles telles que la solidarité et la justice sociale.

La communication de l'AECT : une stratégie en retrait

La plupart des collectivités interrogées n'élabore pas de stratégie de communication spécifique pour leur AECT. En effet, **dans les programmes politiques, l'AECT n'est pas considérée comme un atout supplémentaire car elle semble déconnectée du quotidien des citoyens.** En termes de stratégie de communication, elle est souvent reléguée en marge des priorités, face aux questions plus immédiates et tangibles pour les citoyens.

L'argument de la sobriété est aussi avancé car la légitimité des dépenses d'AECT se pose en période d'inflation et de tensions budgétaires.

Parfois, un sentiment de méfiance et de défiance des citoyens peut être noté par rapport aux déplacements des élu·e·s. L'usage de fonds publics pour financer des voyages internationaux de délégations suscite des débats au sein des conseils municipaux. De ce fait, les

autorisations de déplacements nécessitent souvent un mandat spécial de la commune.

Pourtant, la communication autour de ces actions reste essentielle pour sensibiliser et informer les citoyens. Malgré ces nécessités, de nombreuses collectivités, en particulier les plus petites, peinent à développer une stratégie de communication efficace pour l'AECT, principalement en raison de contraintes de ressources et d'une perception mitigée de son importance politique. De même, le faible volume d'actions de coopération internationale peut limiter les opportunités de communication. La presse locale ne montre pas d'intérêt particulier pour ce sujet.

Pour les collectivités qui communiquent sur leur action extérieure, **la communication digitale reste timide** à travers le site internet de la collectivité et/ou du comité de jumelage qui présente les différentes coopérations et qui

informe sur leur actualité de manière brève. Ces collectivités privilégient souvent une communication proactive en lien avec les événements locaux et les actions d'ECSI qui peuvent renforcer la visibilité de l'AECT.

Sur le plan opérationnel, la communication passe aussi par **les partenaires comme relais pour visibiliser les actions menées** en lien avec les manifestations organisées sur son territoire.

On observe une variation significative dans l'adoption de stratégies de communication dédiées à l'AECT en fonction de la taille des collectivités territoriales.

Les résultats montrent que **les collectivités de taille moyenne**, notamment celles comprises entre 10 000 et 50 000 habitants, ainsi que celles entre 100 000 et 500 000 habitants, sont les **plus enclines** à mettre en place de telles stratégies.

Les collectivités ont fait part de leur volonté de davantage accorder de place à la communication sur leur AECT en valorisant et en assumant leur engagement international. Cela peut être un moyen de s'adresser aux diasporas du territoire et de travailler sur l'ouverture culturelle et internationale.

Des démarches évaluatives à encourager et à consolider

L'évaluation des projets d'AECT émerge comme une démarche à encourager et à renforcer dans le paysage de la coopération internationale locale. Pour ce faire, les collectivités interrogées révèlent mettre en place **plusieurs initiatives internes** qui restent à consolider comme :

- **La mise en place d'outils de suivi en collaboration avec les partenaires locaux**
- **L'organisation de comités de pilotage**
- **Le reporting interne des activités**
- **L'administration de questionnaires**
- **Les visites sur le terrain**

De plus, les entretiens nous permettent de constater qu'il reste un **déficit notable d'évaluations externes**, seulement quelques évaluations sont menées par les bailleurs de fonds et les partenaires universitaires.

Ce constat souligne la nécessité de **promouvoir davantage de partenariats avec les universités** et d'encourager les évaluations externes pour enrichir les initiatives. Bien que les collectivités de taille moyenne à grande soient plus enclines à développer des systèmes d'évaluation, certaines petites collectivités ont également adopté cette pratique.

Les obstacles principaux sont les contraintes de ressources humaines, financières et de temps.

3. Organisation de l'AECT

L'action extérieure est souvent pilotée par un ou des élus qu'il soit strictement dédié aux relations internationales ou intervenant sur d'autres thématiques.



Les ressources humaines mobilisées pour l'AECT

47,1%

disposent d'un service RI

52,9%

ne disposent pas d'un service RI

26,5%

disposent d'un service Europe détaché du Service RI

73,5%

ne disposent pas d'un service Europe détaché du Service RI

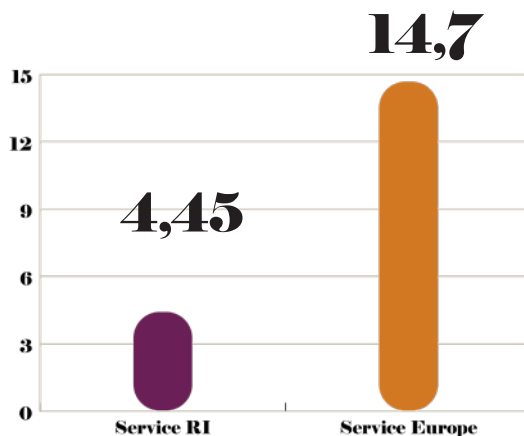
La présence de services dédiés aux relations internationales et à l'Europe peut apporter un soutien supplémentaire à l'action extérieure des collectivités territoriales.

Parmi les répondants ayant une politique d'AECT, 55 n'ont pas de service dédié aux RI et 49 en ont un. 13 des collectivités ont un service Europe détaché du service RI.

Les collectivités qui ont un service RI ont toutes plus de 10 000 habitants. **Les collectivités qui ont un service Europe** détaché du service RI, ont toutes plus de 100 000 habitants. Ce **sont principalement, les conseils régionaux et les métropoles**. En moyenne, le service RI compte 4,45 ETP alors que le service Europe compte 14,7 ETP.

Une plus grande allocation de ressources humaines au service Europe peut indiquer une focalisation plus importante sur les enjeux européens.

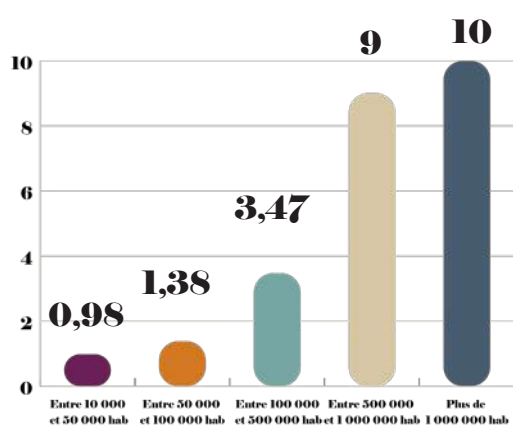
Moyenne des ETP selon le service



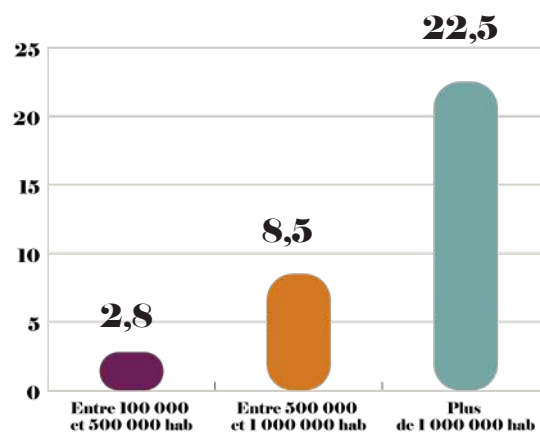
Pour près de 54 % des interrogés, les deux services travaillent étroitement ensemble. 23 % estiment qu'ils collaborent ponctuellement et la même proportion déclare que les deux services n'ont pas de liens.

Le nombre d'ETP mobilisés au sein des services RI et Europe varie en fonction de la taille de la collectivité. Plus la collectivité est grande, plus elle est en mesure de mobiliser des ressources humaines pour mener des projets de coopération internationale.

Moyenne des ETP selon le service et la taille de la collectivité



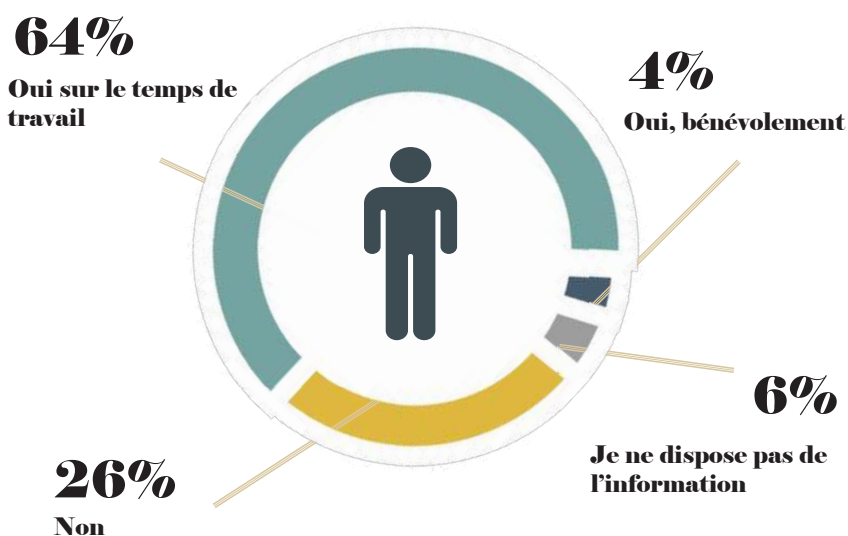
Service RI



Service Europe

En dehors des services Europe et relations internationales, d'autres agents de la CT peuvent être mobilisés dans l'AECT. On compte **69 collectivités** soit 64 % qui **font intervenir des agents en dehors des services RI sur les politiques d'AECT dans le cadre de leur temps de travail**. Elles sont 4 % à **demande à des agents hors service RI de travailler sur les actions extérieures de manière bénévole**. 28 collectivités (26 %) ne font intervenir aucun autre agent en dehors des services de relations internationales sur leurs actions de coopération extérieure.

Mobilisation des agents hors service RI



Une approche transversale de la gestion de l'action extérieure

La transversalité des actions extérieures au sein des collectivités territoriales se reflète dans le nombre de directions impliquées dans ces initiatives.

Plusieurs directions sont engagées dans cette démarche. En tête de liste, on retrouve la direction de la Culture, suivie de la direction de la Jeunesse, puis de la direction générale des Services.

Ce classement des directions impliquées est en lien avec les thématiques privilégiées dans les coopérations décentralisées, notamment pour la culture.

Contrairement à une approche cloisonnée, la gestion des actions extérieures ne se limite pas à un

seul département, mais est plutôt intégrée. Cette transversalité se manifeste notamment par la **prédominance de la culture dans les projets, témoignant de la volonté de promouvoir les échanges culturels et de renforcer les liens avec d'autres régions du monde.**

De même, l'implication de la jeunesse dans ces initiatives reflète un **intérêt marqué pour les programmes de mobilité internationale, les échanges éducatifs et d'autres projets visant à engager les jeunes** dans des actions internationales. La participation de la direction générale des services est liée à la gestion administrative.

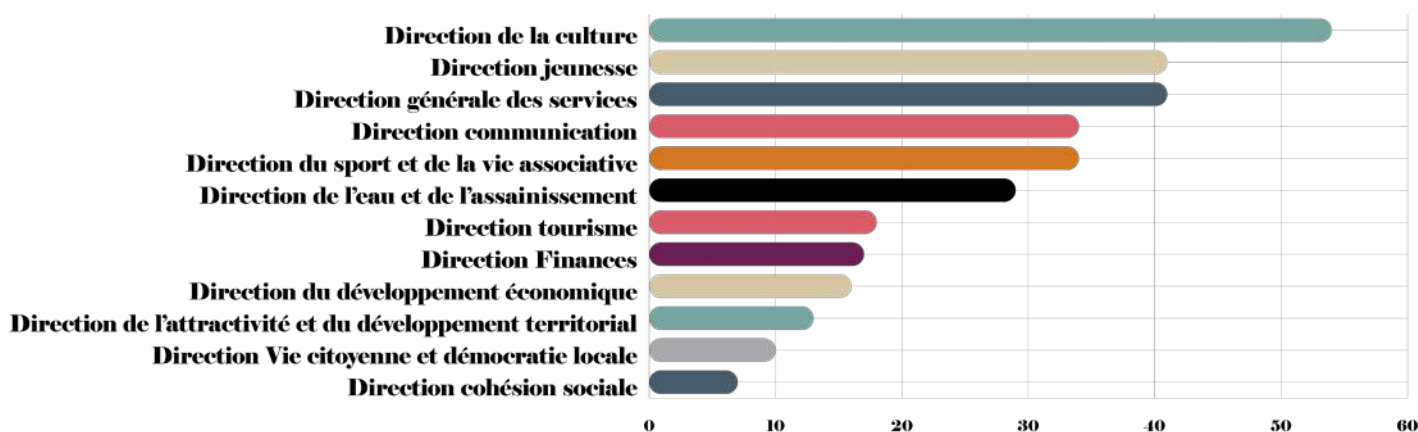
52%

CT impliquent la Direction de la Culture dans leur AECT

39%

CT impliquent la Direction de la Jeunesse dans leur AECT

Les directions impliquées dans l'AECT en dehors du service RI

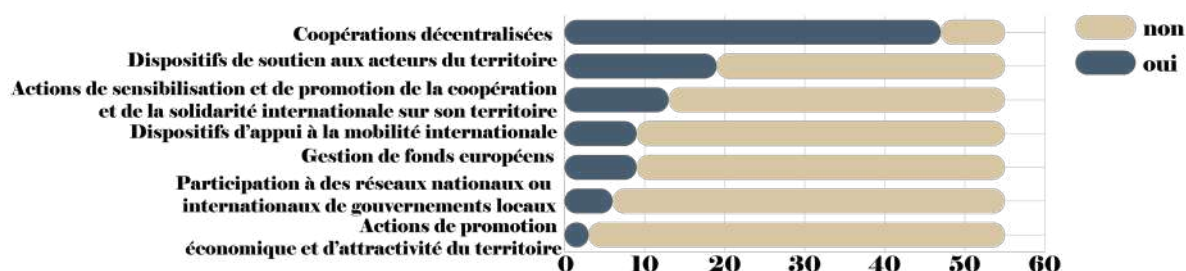


La diversification de l'action extérieure par la mise en place d'un service RI

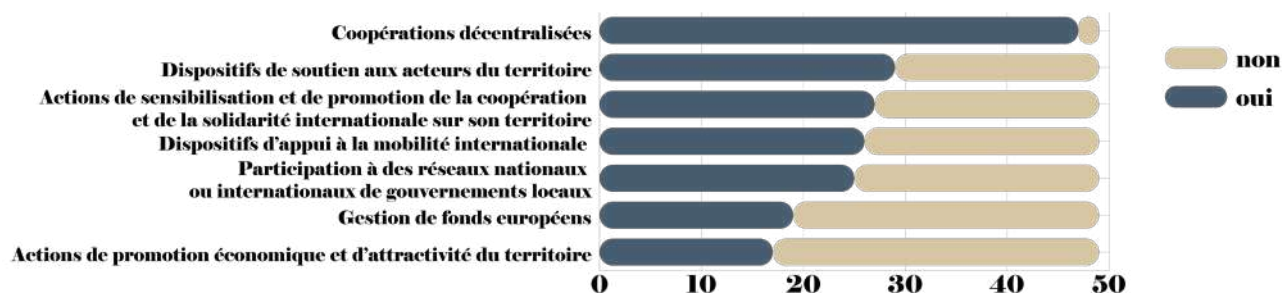
Lorsqu'une collectivité territoriale ne dispose pas de service de Relations Internationales (RI), ses premières actions se concentrent généralement sur la coopération décentralisée avec l'appui d'un acteur tiers type comité de jumelage et la mise en place de soutien aux acteurs au fil de l'eau ou sous forme d'appel à projets sectoriels.

Les coopérations décentralisées avec les jumelages sont souvent des premières approches accessibles aux collectivités territoriales pour s'engager dans des actions internationales¹.

Types de coopération établis par les collectivités territoriales ne disposant pas d'un service RI



Types d'actions entreprises par les collectivités portant une AECT et disposant d'un service RI



¹ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. " Exemples de projets de coopération décentralisée ". France Diplomatie. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/exemples-de-projets-de-cooperation-decentralisee/>.

Lorsqu'une CT dispose d'un service RI, elle met en œuvre des coopérations décentralisées, soutient les acteurs locaux, grâce à des initiatives de sensibilisation, de dispositifs d'appui à la mobilité internationale et de participation à des réseaux nationaux ou internationaux.

La consolidation du modèle organisationnel à travers la mise en place d'un service RI permet de diversifier les activités. 51 % des CT qui ont un service RI participent à des réseaux nationaux ou internationaux alors que seulement 11% des CT sans service RI sont membres de réseaux. Un service RI dédié à l'AECT peut permettre aux CT d'accéder plus facilement à des ressources supplémentaires, en termes financiers, RH ou d'expertise et ainsi nouer des partenariats avec un éventail peut-être plus large d'acteurs internationaux. Le service RI peut aussi faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences avec d'autres CT, favorisant une mise en réseau et le montage de projets innovants, pouvant accroître la visibilité et l'influence des CT².

Tableau récapitulatif des actions menées par les CT

Actions menées	Pourcentage des CT disposant d'un service RI	Pourcentage de CT ne disposant pas d'un service RI
Coopérations décentralisées (jumelage, coopération transfrontalière, coopération au développement, participation à un projet européen)	96	85
Dispositifs de soutien aux acteurs du territoire (Appels à projets, Maisons de l'international, Financement, Accompagnement et Formations, Mise à disposition de locaux, de matériels)	59	35
Actions de sensibilisation et de promotion de la coopération et de la solidarité internationale sur son territoire (organisation d'évènements, foire, salon, festival, etc...)	55	24
Dispositifs d'appui à la mobilité internationale (Financements, Information, webinaires)	53	16
Gestion de fonds européens	39	16
Participation à des réseaux nationaux ou internationaux de gouvernements locaux	51	11
Actions de promotion économique et d'attractivité du territoire	35	5

2 Yves Viltard. "L'action internationale des villes et des collectivités territoriales". *Politique étrangère*. Pages 129-140. 2020. Accès : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2020-3-page-129.htm>.

Externalisation des activités de coopération internationale

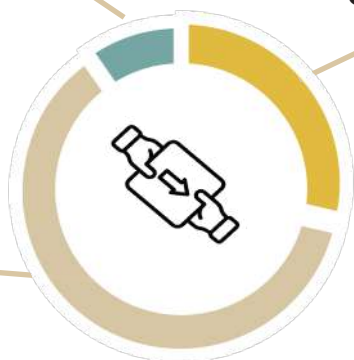
Délégation des coopérations à des ASI ou comités de jumelage pour les collectivités portant une AECT

10%

La collectivité ne mène pas ce type d'action

29%
Oui

61%
Non



29 % des collectivités délèguent leur coopération à une association de solidarité internationale ou un comité de jumelage. Et parmi les CT qui disposent d'un service RI,

19 % délèguent une partie de leurs activités de coopération. Elles ont entre 0,25 et 3 ETP.

Cela peut suggérer qu'une collectivité disposant d'une politique d'AECT sans service RI peut plus facilement avoir recours à la délégation de ses activités qu'une collectivité disposant d'un service dédié.

Délégation des coopérations à des ASI ou comités de jumelage pour les collectivités ayant un service RI

4%

La collectivité ne mène pas ce type d'action

19%
Oui

77%
Non



Les règles budgétaires contraignantes pour les investissements dans la coopération et la solidarité internationales (CSI) **incitent les collectivités à recourir parfois à des opérateurs privés, en raison de la difficulté à recruter en interne, même pour des contractuels.**

Les partenariats entre collectivités françaises

Dans le cadre de leur politique extérieure, les collectivités territoriales peuvent souvent chercher à **établir des partenariats avec différents acteurs du territoire pour renforcer leurs actions à l'international.**

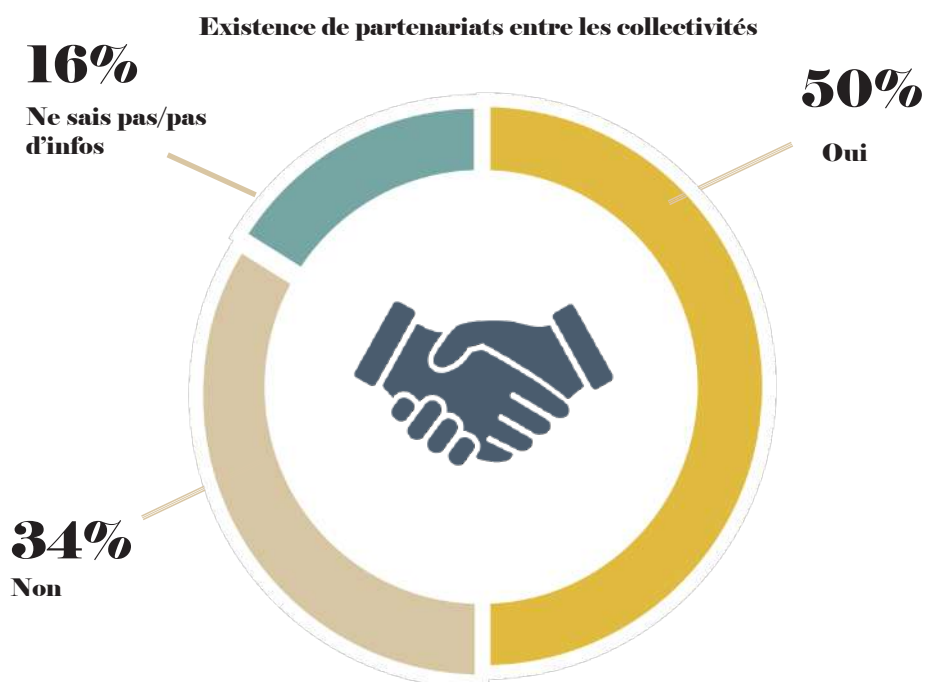
La moitié des collectivités interrogées ont établi des partenariats avec d'autres collectivités.

Ces partenariats varient en termes de degré d'engagement, allant des collaborations informelles à des initiatives plus formelles axées sur des thématiques ou des projets spécifiques, tels que les projets clés en main, FICOL, Erasmus +.

Bien que certains partenariats soient durables, d'autres sont plus ponctuels. 34 % des collectivités interrogées n'ont pas encore établi de partenariats avec d'autres collectivités.

Quelques contraintes sont évoquées :

- Le **manque de temps et de ressources** pour identifier les bonnes opportunités de partenariat et établir des relations solides,
- L'existence de **barrières bureaucratiques** et institutionnelles,
- Des **partenariats qui peuvent parfois être chronophages** en raison du nombre élevé de réunions,
- **Les priorités et les intérêts** sont parfois divergents,
- L'importance de la **charge liée à la coordination** des acteurs et des activités.



Le financement de l'AECT

Les sources de financement de l'AECT sont variées. Il s'agit principalement du budget interne des collectivités territoriales qui peuvent ou non désigner une ligne budgétaire spécifique pour la coopération internationale. Puis, il y a le financement externe qui peut être public (en provenance de l'Etat, de ses services déconcentrés, de l'Union européenne, des bailleurs multilatéraux); ou privé (les entreprises, les fondations).

→ Budget interne

54 % des collectivités interrogées ont une ligne budgétaire dédiée à la coopération et 13 % n'en ont pas.

Les conseils régionaux, métropoles et communautés urbaines disposent toutes d'un budget dédié à la coopération internationale.

47 % des villes/communes ont une ligne budgétaire spécifiquement dédiée à la coopération internationale et ce chiffre baisse pour les conseils départementaux (44 %) et les communautés de communes (28 %).

54%

disposent d'une ligne budgétaire spécifique CSI

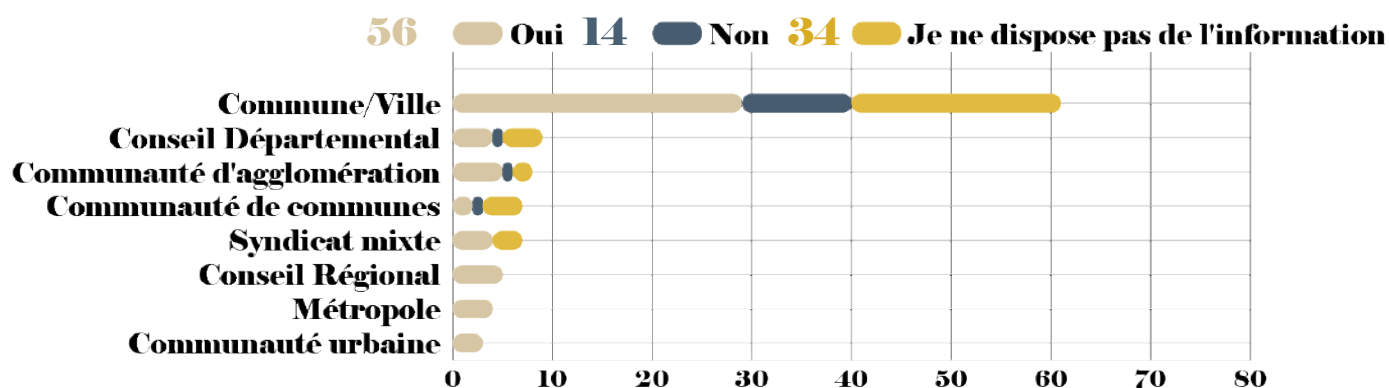
13%

ne disposent pas de ligne budgétaire spécifique CSI

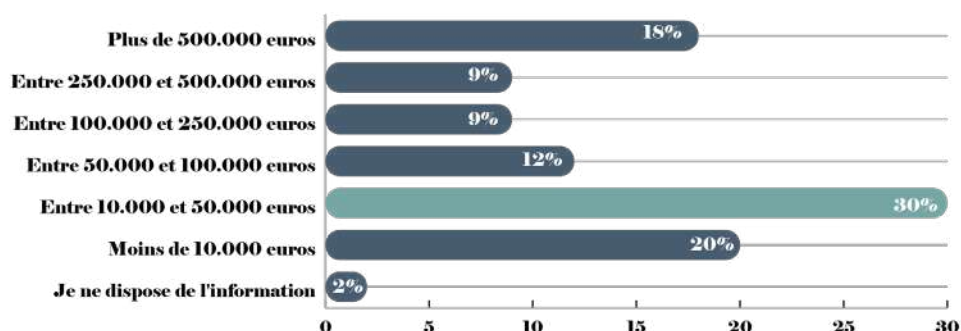
33%

ne disposent pas d'informations

Collectivités disposant d'une ligne budgétaire dédiée à la coopération internationale



Budget annuel moyen pour la coopération internationale



Sur les répondants disposant d'un budget AECT, Sur les répondants disposant d'un budget AECT plus de 30 % ont un budget entre 10 000 et 50 000 euros. Seuls 9 % ont un budget entre 250 000 et 500 000 euros.

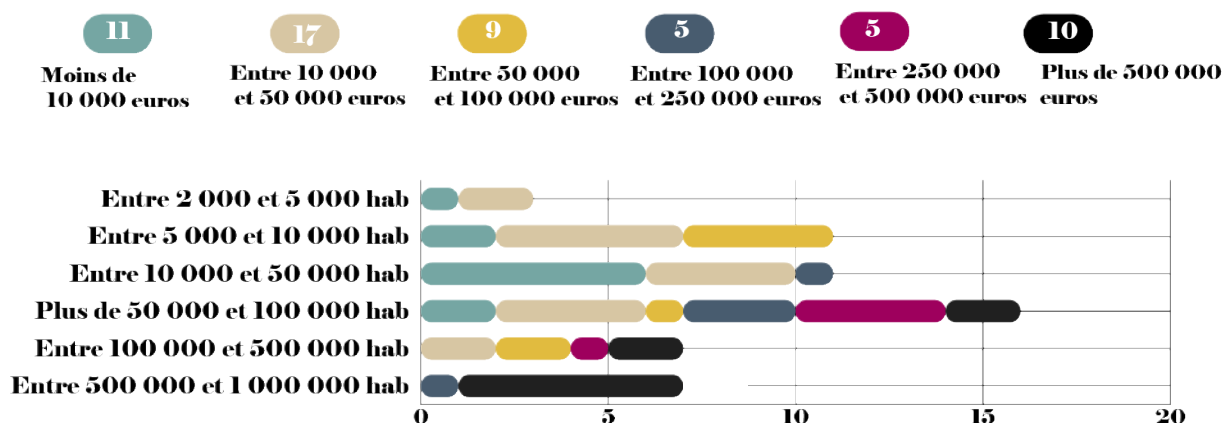
50 % des CT ayant moins de 50 000 euros, ce montant constitue donc le budget médian de notre échantillon de collectivités.

Plus la collectivité est de petite taille, plus son budget est modeste.

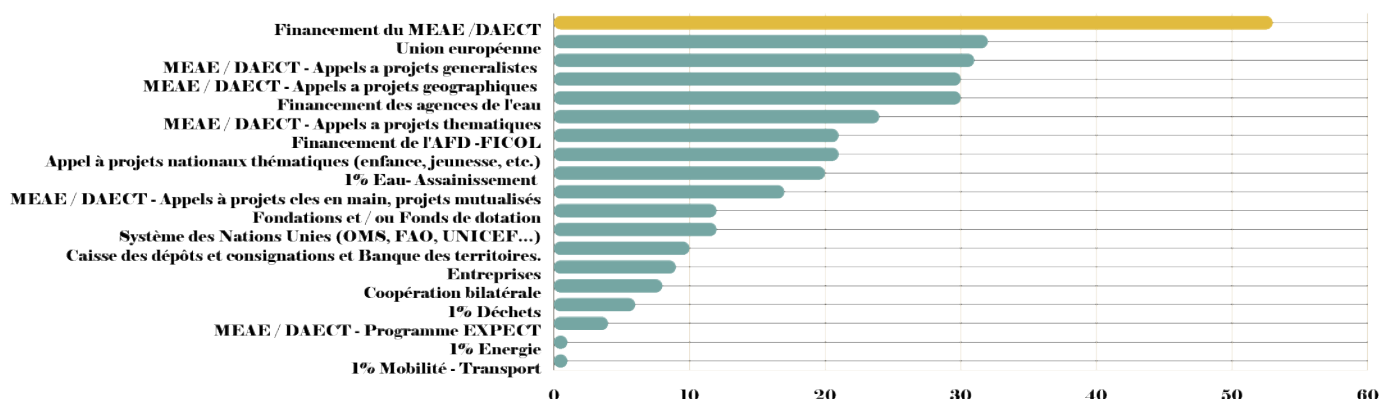
Lorsque la population de la collectivité ne dépasse pas 50 000 habitants, le budget reste généralement inférieur à 250 000 euros.

Les CT de taille intermédiaire entre 50 000 et 100 000 habitants connaissent des fortunes diverses en recensant toutes les échelles de budget. Ce dernier dépendra de l'existence d'un service RI en mesure de répondre à des AAP et de mobiliser des financements externes.

Budget alloué à la coopération selon la taille de la collectivité



Mobilisation des dispositifs de financement par les collectivités ayant une AECT en %



➔ Financement externe

Si les moyens financiers dédiés à l'AECT restent stables, les sources de financements évoluent au profit de financements par projets.

Les dispositifs de financement du MEAE² sont les plus sollicités par les collectivités, ensuite viennent les financements issus de l'Union européenne, des agences de l'eau, de l'AFD et le dispositif **1 % Eau-Assainissement**.

35 % des CT de moins de 10 000 habitants ont pu obtenir des financements du MEAE et **11 %** d'entre elles ont bénéficié du soutien des agences de l'eau.

La seule CT de moins de 10 000 habitants ayant obtenu un financement AFD a obtenu un financement sectoriel et non une FICOL. Cela souligne la **nécessité d'accompagner les collectivités de petite taille à solliciter des financements de l'Agence Française de Développement**.

Aucune de CT de moins de 10.000 habitants ne bénéficie du soutien de l'Union européenne, confirmant la difficulté pour les collectivités de petite taille **à candidater aux appels à projets européens**. Les dispositifs du MEAE bénéficient généralement d'une bonne visibilité et d'une accessibilité facilitée pour les collectivités.

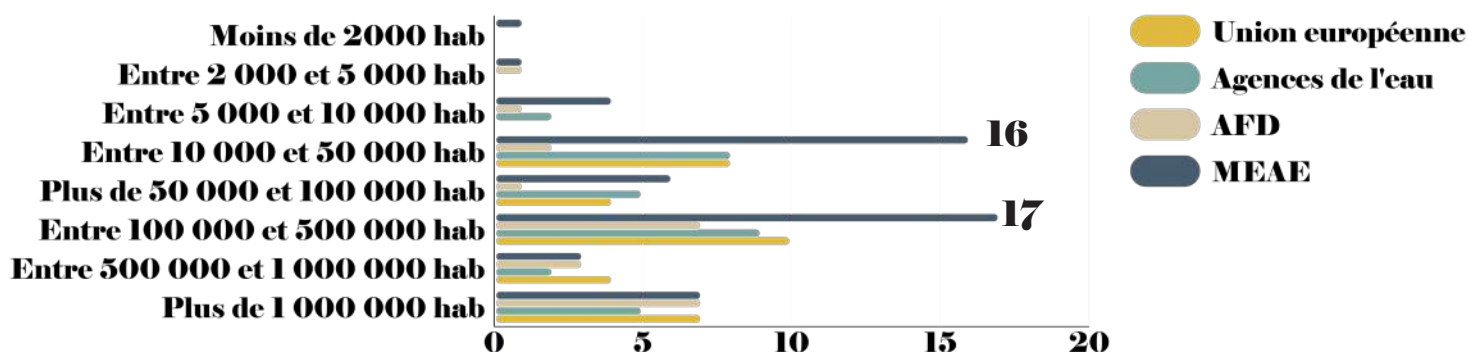
50 % des CT (16 CT sur 32) comptant entre 10 000 et 50 000 habitants ont obtenu des financements du MEAE. Ce chiffre grimpe à 71 % des CT (17 CT sur 24) ayant entre 100 000 et 500 000 habitants.

Seulement **8 %** des CT de moins 100 000 habitants ayant une action extérieure bénéficient de financements de l'AFD tandis que **44 %** de CT de moins de 100 000 habitants bénéficient du soutien du MEAE.

Toutes les CT de plus d'un million d'habitants ont des financements du MEAE, de l'AFD et de l'UE.

² Selon France Diplomatie, à partir de 2024, le cofinancement accordé par la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile du MEAE aux projets de coopération décentralisée peut aller jusqu'à 90% pour les partenariats avec les "pays les moins avancés" (PMA) et jusqu'à 70% pour les autres pays du monde. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-et-rangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-de-centralisee/>.

Taille des collectivités et dispositifs de financements mobilisés



→ La déclaration de l'aide publique au développement

La déclaration de l'aide publique au développement nécessite aussi plus d'efforts de la part des collectivités.

En effet même si 85 % des CT interrogées affirment mener des actions internationales, seule la moitié d'entre elles déclarent leur aide publique au développement.

Le montant moyen déclaré est de 239 376 euros (allant de 2030 euros à 2 945 513 euros). **Les justifications avancées sont le manque de ressources humaines pour collecter les données, harmoniser et comptabiliser cette aide publique au développement.**

52 CT ne déclarent donc pas leur APD et il s'agit majoritairement (63 %) de collectivités de moins de 50 000 habitants ne disposant pas de service RI. Si la CT a un service RI (5 CT concernées), il ne compte pas plus de 2 ETP.

85%

affirment mener des actions internationales

239 376 €

montant moyen déclaré

50%

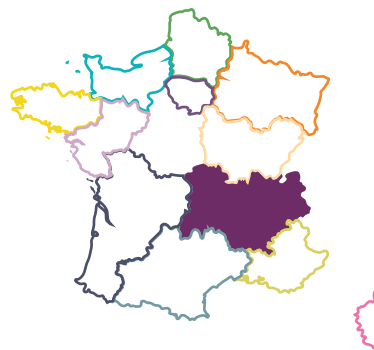
des CT ne déclarent pas leur APD



4. Focus régionaux

Les tendances régionales révèlent des choix stratégiques différents, reflétant les priorités locales, les besoins spécifiques et les intérêts économiques et culturels propres à chaque région. Elles soulignent également l'importance pour les collectivités territoriales de s'adapter aux contextes géographiques et politiques dans leurs efforts d'engagement international.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES



Solidarité internationale et ouverture au monde face aux défis de financement et d'accompagnement

En région Auvergne Rhône-Alpes, 15 sur 16 collectivités répondantes ont une politique d'AECT, principalement des villes ou communes, bien que des conseils départementaux soient également représentés de manière importante. La plupart de ces collectivités ont une taille comprise entre 100 000 et 500 000 habitants et possèdent une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'action extérieure.

Leurs principales motivations sont l'ouverture des citoyens au monde et la participation à la solidarité internationale. Pour cela, en termes d'actions, elles privilégient les coopérations décentralisées, telles que l'aide au développement, la coopération culturelle et l'aide d'urgence, suivies par des actions de sensibilisation. Les thématiques les plus importantes sont d'abord l'eau et l'assainissement, ainsi que l'éducation, puis la culture et le patrimoine.

En ce qui concerne les zones d'intervention, l'Afrique arrive en tête, avec le Burkina Faso, le Maroc et le Séné-

gal comme principaux partenaires de coopération. L'émergence de ces pays souligne une orientation stratégique claire vers des partenariats renforcés en Afrique. Cette orientation fait écho à une initiative collaborative de 2022 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.

Ensemble, ils ont lancé un appel à projets visant à soutenir des initiatives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique francophone. Les pays ciblés par cet appel comprennent le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Cette démarche montre l'engagement de la région envers le développement durable et la promotion du bien-être dans les pays partenaires, tout en renforçant les liens de coopération et d'échange avec le continent africain.

Malgré leurs projets d'envergure internationale, peu de collectivités se font accompagner, et celles qui sont

accompagnées le sont principalement par des cabinets de consultants.

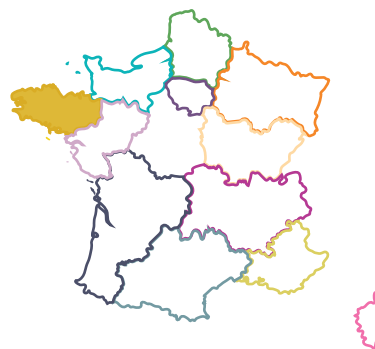
Bien que la plupart des collectivités disposent d'un service RI, peu d'entre elles ont un service dédié à l'Europe. Les budgets alloués aux projets de coopération internationale se situent généralement entre 10 000 et 50 000 euros. Les principaux freins identifiés par ces collectivités sont liés aux contextes géopolitiques et aux priorités politiques, mais le besoin le plus urgent reste l'accès aux informations sur les dispositifs de financement.

Ces résultats soulignent la volonté des collectivités de la région Auvergne Rhône-Alpes de s'engager activement dans des actions extérieures, notamment en faveur de la solidarité internationale et de l'ouverture au monde. Cependant, malgré leur engagement et leurs efforts, ces collectivités font face à plusieurs défis, notamment en termes d'accompagnement, de financement et de coordination des actions.

Tableau récapitulatif ACTER pour Auvergne Rhône-Alpes

Nombre de répondants au questionnaire	16 ; dont 15 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes 50 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 100 000 et 500 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Contribuer à l'ouverture au monde des citoyens
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement)
Thématiques privilégiées	Eau-Assainissement, Déchets
Pays d'intervention	Burkina Faso, Maroc, Sénégal
Intégration au réseau	Faible (si existante majoritairement via cabinets de consultants)
Budget	Majoritairement des budgets entre 10 000 et 50 000 euros
Principaux freins	Contexte géopolitique, crises et priorités politiques de la CT

BRETAGNE



Des coopérations techniques pour le développement et la mobilité des jeunes

En Bretagne, nous avons recensé 7 sur 10 répondants portant une AECT, qui sont principalement des villes ou des communes. La majorité des répondants ont une population comprise entre 50 000 et 100 000 habitants et ont généralement plus de 20 ans d'expérience en matière d'AECT. En ce qui concerne la motivation pour l'AECT, la solidarité internationale et la mobilité des jeunes se distinguent, suivies de près par l'ouverture au monde. Les principales actions entreprises sont des coopérations décentralisées, en particulier l'aide au développement et l'appui institutionnel, puis on retrouve le soutien aux acteurs territoriaux et la mobilité internationale. La thématique d'intervention dominante concerne l'agriculture et la souveraineté alimentaire, en lien direct avec l'ODD 2 ("Faim 0").

Les zones d'intervention privilégiées comprennent des pays d'Afrique, avec Madagascar et le Mali en tête ; on observe, par ailleurs, une forte coo-

pération avec la Roumanie. Par ailleurs, un intérêt particulier est porté par le Réseau Bretagne Solidaire, qui a mis en place un groupe-pays Madagascar, engagé à atteindre divers objectifs, notamment l'échange d'informations, la réalisation d'études sur la faisabilité de la création d'une filière de produits artisanaux vers la Bretagne, et la fourniture d'un accompagnement technique visant à améliorer la production rizicole pour atténuer les périodes de pénurie alimentaire, entre autres. Cette approche démontre l'engagement de la Bretagne envers le renforcement des liens de coopération avec Madagascar, tout en favorisant le développement socio-économique et le partage de connaissances.

L'accompagnement des collectivités semble fluctuer et est souvent faible, sans mention spécifique de l'accompagnement par le RRMA. La majorité des collectivités bretonnes qui ont répondu ne dispose pas de service RI et aucune n'a un service Europe.

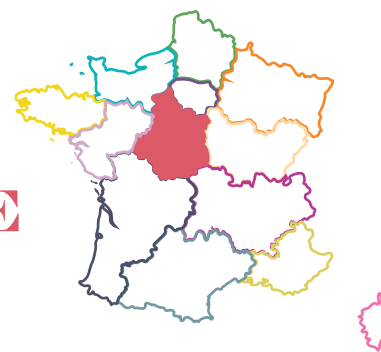
Les principaux obstacles identifiés par les collectivités bretonnes sont liés aux moyens humains.

Enfin, la mobilité des jeunes est une priorité identifiée, notamment lorsque l'on considère les initiatives portées par la Région telles que la bourse «Jeunes à l'international» destinée aux étudiants des universités et des IUT de Bretagne. Cette aide vise à encourager la mobilité internationale des étudiants inscrits en licence, master ou équivalent dans une université bretonne, ainsi que des étudiants en troisième année de BUT inscrits dans un IUT breton, en les soutenant dans leurs projets de stage professionnel ou de séjour d'études à l'étranger.

Tableau récapitulatif ACTER pour Bretagne

Nombre de répondants au questionnaire	10 ; dont 7 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes - 40 % puis des communautés d'agglomération : 30 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 50 000 et 100 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Participer à la SI et encourager la mobilité des jeunes
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement)
Thématiques privilégiées	Agriculture - Pêche - Souveraineté alimentaire
Pays d'intervention	Madagascar, Mali, Roumanie
Intégration au réseau	Moyenne (si existante CUF)
Budget	Pas d'infos
Principaux freins	Manque de moyens humains

CENTRE-VAL DE LOIRE



Des coopérations pour le développement freinées par un manque de moyens humains et de financements

Dans la région Centre-Val de Loire, 11 collectivités territoriales sur 13 disposent d'une AECT, principalement des villes ou communes avec une population variant entre 10 000 et 50 000 habitants, ou entre 100 000 et 500 000 habitants, et bénéficiant d'une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine. Leur motivation première réside dans la volonté de participer à la solidarité internationale et de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Les actions entreprises se concentrent principalement sur les coopérations décentralisées, en particulier dans les domaines de la coopération culturelle et de l'aide au développement, suivies du soutien aux acteurs locaux. Les thématiques phares abordées incluent l'eau et l'assainissement, la biodiversité et l'environnement, ainsi que la culture et le patrimoine, reflétant ainsi l'engagement des collectivités envers les ODD 6, 4, 13, 14 et 15.

Les coopérations internationales sont principalement orientées vers l'Afrique, avec des partenariats pri-

vilégiés avec des pays tels que le Bénin, la Mauritanie et le Sénégal, ainsi qu'en Europe, notamment avec l'Italie et l'Allemagne. Cette orientation vers des partenariats avec ces pays reflète une volonté de la région de s'engager dans des relations bilatérales variées, tant sur le continent européen que sur le continent africain. Concernant les relations avec l'Europe, cette dynamique peut s'inscrire dans une logique d'impulsion régionale plus large, lancée en 2017 : Stratégie Europe 2017-2020, qui visait à renforcer l'ouverture de la région sur l'Europe afin de mieux saisir les opportunités offertes et de contribuer de manière plus significative au projet européen. En favorisant les échanges et la coopération avec des pays européens comme l'Allemagne et l'Italie, la région Centre Val de Loire cherche à consolider ses relations internationales et à promouvoir le développement régional dans un contexte européen plus large. Une grande partie des projets bénéficie d'un accompagnement, que ce soit par le RRMA ou par des consultants externes.

Il est notable que la plupart des collectivités qui ont répondu à l'enquête, disposent d'un service RI mais aucune n'a de service dédié à l'Europe. Le budget moyen alloué aux projets se situe généralement entre 10 000 et 50 000 euros. Les principaux freins identifiés par les collectivités sont les contraintes liées aux ressources humaines et aux priorités politiques, avant même les obstacles financiers. Cependant, le besoin le plus pressant reste l'accès à des informations plus complètes sur les dispositifs de financement, soulignant ainsi l'importance d'une meilleure assistance dans ce domaine.

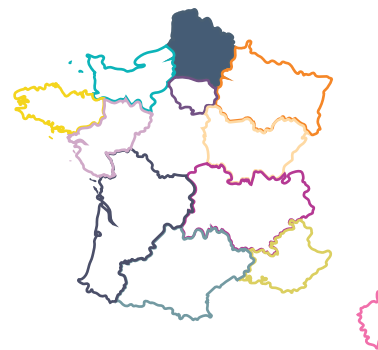
La concentration des coopérations sur des thématiques telles que l'eau, la biodiversité et l'environnement n'est pas surprenante lorsque l'on sait que la région est très engagée depuis les années 2000 dans une politique de restauration des milieux aquatiques, avec la vallée de la Loire, les grandes vallées alluviales du Cher, de l'Indre, de la Vienne, de la Creuse, du Loir, de l'Eure et les zones humides de la Brenne et de la Sologne.

Ces données fournissent un aperçu significatif des actions menées par les collectivités territoriales dans la région Centre-Val de Loire. Malgré une motivation forte pour la solidarité internationale et la contribution aux ODD, les défis persistent, notamment en termes de ressources humaines et de priorités politiques mais aussi d'un meilleur accès à l'information sur les financements.

Tableau 5 : Récapitulatif ACTER pour Centre-Val de Loire

Nombre de répondants au questionnaire	13 ; dont 11 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes : 62 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 10 000 et 500 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Participer à la SI et atteindre les ODD
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement et coopération culturelle)
Thématiques privilégiées	Eau / Assainissement
Pays d'intervention	Allemagne, Bénin, Italie, Mauritanie, Sénégal
Intégration au réseau	Moyenne (si existante CUF, RRMA, consultants)
Budget	Majoritairement des budgets entre 10 000 et 50 000 euros
Principaux freins	Manque de moyens humains

HAUTS-DE-FRANCE



Des coopérations culturelles à l'épreuve du déficit de financement

Dans la région des Hauts-de-France, 22 répondants ont participé à l'enquête ACTER et 20 déclarent disposer d'une AECT, majoritairement des villes ou des communes, bien que divers acteurs tels que les communautés d'agglomération, les communes urbaines, les communautés de communes, les conseils régionaux, les départements et les syndicats mixtes soient également représentés. Ces collectivités sont principalement de petite taille, avec une majorité comptant moins de 50 000 habitants. De plus, la plupart des collectivités ont une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'AECT. Les motivations principales pour s'engager dans l'AECT sont, dans l'ordre, encourager la mobilité des jeunes, participer à la solidarité internationale, promouvoir l'attractivité territoriale et favoriser l'ouverture au monde. Les actions entreprises sont principalement axées sur la coopération décentralisée, en particulier dans le domaine culturel, avec en contraste très peu d'actions entreprises pour

gérer les fonds européens. Les thématiques privilégiées comprennent la culture et le patrimoine puis l'éducation. Ainsi, l'ODD 4 est favorisé ("Éducation de qualité"). L'accompagnement des collectivités dans leurs actions internationales, quand il est sollicité, est principalement assuré par leur RRMA. On constate également que le nombre de collectivités disposant d'un service RI est équivalent à celui des collectivités n'en disposant pas (10 chacun). En revanche, peu de collectivités sont dotées d'un service dédié à l'Europe. Les pays d'intervention privilégiés sont principalement l'Allemagne, la Belgique et le Maroc. La proximité géographique avec les pays du Nord de l'Europe et les liens historico-culturels forts peuvent, en partie, expliquer ces coopérations. En outre, la région collabore avec l'Europe et au sein de l'Europe dans divers domaines : elle défend les intérêts de son territoire, met en avant ses atouts régionaux, établit des partenariats durables avec d'autres régions européennes,

et porte des projets cofinancés par l'Europe au profit de son territoire. Parallèlement, la région accorde une grande importance aux partenariats avec le Maroc. De plus, ce dynamisme régional vers le Maroc peut être accentué par les efforts de Lianes Coopération, qui mène un programme d'appui à la coopération franco-marocaine sur des questions telles que l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la préservation de la nature en ville.

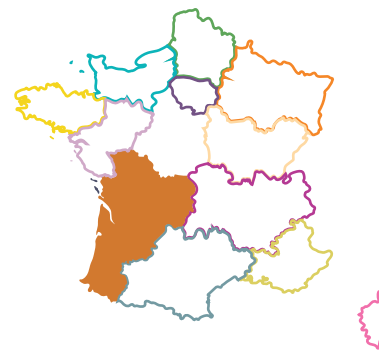
Il est également important de noter que la plupart des budgets alloués à l'AECT dans les Hauts-de-France ne dépassent pas 10 000 euros, ce qui constitue le principal frein pour ces collectivités en termes de financement.

Ces résultats mettent en lumière les spécificités de la région des Hauts-de-France en matière d'AECT. Malgré une diversité d'acteurs impliqués, les collectivités de petite taille prédominent, ce qui peut refléter des ressources et des capacités limitées pour mener des actions internationales ambitieuses. Le manque de financement demeure, en effet, un défi majeur. Malgré l'histoire, la culture et la proximité géographique de la région des Hauts-de-France avec plusieurs pays de l'Europe, peu de CT qui ont répondu ont un service dédié à l'Europe. Cette observation contraste avec le fait que la zone d'intervention privilégiée des collectivités interrogées reste le Vieux Continent.

Tableau récapitulatif ACTER pour les Hauts-de-France

Nombre de répondants au questionnaire	22 ; dont 20 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes : 59 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 10 000 et 500 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Encourager la mobilité des jeunes
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement et coopération culturelle, aide d'urgence)
Thématiques privilégiées	Culture / Patrimoine
Pays d'intervention	Allemagne, Belgique, Maroc, Pologne
Intégration au réseau	Moyenne (si existante surtout RRMA)
Budget	Majoritairement de moins de 10 000 euros
Principaux freins	Manque de moyens financiers

NOUVELLE-AQUITAINE



Des partenariats pour la transition écologique

La région de Nouvelle-Aquitaine compte 15 sur 18 répondants engagés dans une politique d'AECT, principalement des villes et des communes avec une population majoritairement répartie entre 10 000 et 50 000 habitants, ainsi que entre 100 000 et 500 000 habitants, et possédant une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine. Les motivations les plus courantes pour ces actions sont la contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et le renforcement de l'attractivité du territoire, suivies de la participation à la solidarité internationale.

Les collectivités sont d'ailleurs très engagées sur les thématiques Eau / Assainissement et Biodiversité / Environnement. Les actions menées se concentrent principalement sur les coopérations décentralisées, en particulier l'aide au développement, ainsi que sur les actions de sensibilisation. Les zones de coopération privilégiées sont l'Afrique, notamment le Sénégal et le Maroc, puis l'Europe, avec l'Allemagne et le Portugal.

Ces initiatives bénéficient d'un soutien important, principalement assuré par leur RRMA ou des cabinets de consultants. Ainsi, la région semble accorder une priorité aux partenariats européens, tout en se distinguant par une multiplication des coopérations en Afrique du Nord, principalement avec le Maroc.

Cette orientation vers l'Europe peut être en partie attribuée aux efforts déployés par la région en faveur de l'intégration européenne. La région est engagée dans quatre programmes de coopération territoriale européenne bénéficiant de fonds européens du FEDER (Fonds européen de développement régional), dont le programme Espace Atlantique. Celui-ci réunit les régions de la façade atlantique, du Portugal au nord de la Grande-Bretagne. Par ailleurs, la région apporte un soutien à de nombreux acteurs locaux impliqués dans des projets variés dans le domaine de la Francophonie et interagit notamment avec le Maroc.

Enfin, l'impulsion régionale en direction du Sénégal et du Maroc est également soutenue par le RRMA So Coopération, qui anime des groupe-pays Sénégal et Maroc, ouvert à tous les types d'acteurs engagés ou souhaitant nouer des partenariats avec des acteurs de ces pays.

Les budgets alloués à ces projets varient généralement entre 10 000 et 50 000 euros. Les principaux obstacles identifiés sont le manque de ressources humaines et d'informations sur les dispositifs de financement.

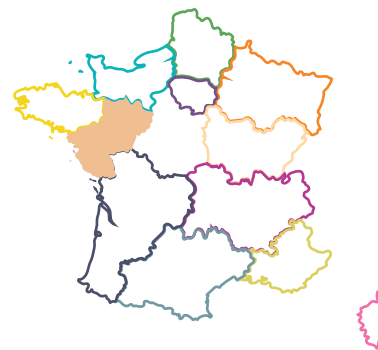
Les acteurs néo-aquitains mènent de nombreux projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La région se situe à cheval entre les bassins hydrographiques Adour-Garonne et Loire-Bretagne et possède différents types de ressources en eau (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides, ...). La stratégie régionale met, donc, en évidence l'ampleur des défis à relever et l'urgence d'atteindre les objectifs fixés, ce qui incite les collectivités à s'engager activement dans ce domaine.

La plateforme AECT de Nouvelle-Aquitaine animé par SO Coopération constitue un espace de concertation entre les CT engagées à l'international sur des thématiques, des géographies et des dispositifs différents. Cet espace sert aux partages d'expériences et d'incitation à la mutualisation.

Tableau récapitulatif ACTER pour la Nouvelle-Aquitaine

Nombre de répondants au questionnaire	18 ; dont 15 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes : 50 % puis des communautés d'agglomération : 22 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 10 000 et 500 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Atteinte des ODD, attractivité du territoire et participer à la SI
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement et coopération culturelle, appui institutionnel)
Thématiques privilégiées	Eau / Assainissement
Pays d'intervention	Maroc, Allemagne, Portugal, Sénégal
Intégration au réseau	Majoritairement absente (si existante surtout RRMA, CUF, PS-Eau)
Budget	Majoritairement entre 10 000 et 50 000 euros
Principaux freins	Manque de moyens humains

PAYS DE LA LOIRE



Priorité à la solidarité internationale et à l'environnement face aux défis financiers et d'accompagnement

Dans la région Pays de la Loire, l'engagement des collectivités dans des actions extérieures est principalement porté par des collectivités de taille moyenne, avec une prédominance de villes et communes. Ces collectivités ont largement des politiques d'AECT de plus de 20 ans d'ancienneté. La solidarité internationale apparaît comme la principale motivation derrière ces actions, avec un fort accent mis sur les thématiques de l'éducation suivies de près par l'Eau/Assainissement et la Biodiversité/Environnement. Les actions menées se concentrent principalement sur les coopérations décentralisées, notamment l'aide au développement et d'urgence, ainsi que la coopération culturelle.

En ce qui concerne les zones privilégiées, l'Afrique, avec des pays tels que la Guinée Conakry et le Burkina Faso, ainsi que l'Allemagne en Europe, sont les coopérations principales. Cette dynamique en faveur de l'Allemagne peut notamment s'expliquer par le partenariat historique entre la région et le Land du Schleswig-Holstein.

Depuis 1992, les Pays de la Loire sont liés par un accord de coopération avec ce Land, renouvelé en 1999 et en 2008, illustrant ainsi la continuité et la solidité des liens entre ces deux régions européennes. De plus, l'engagement de la région vers l'Afrique francophone se perçoit dans son fonds d'appui à la coopération internationale pour soutenir les projets de coopération internationale portés par des acteurs des Pays de la Loire, en partenariat avec la zone Afrique francophone, notamment au Burkina Faso, dans l'objectif de contribuer aux ODD.

Cependant, il est intéressant de noter que la plupart de ces collectivités ne bénéficient pas d'un accompagnement significatif dans leurs actions extérieures. De plus, très peu des collectivités des Pays de La Loire interrogées possèdent un service RI et/ou un service dédié à l'Europe. Sur le plan financier, les budgets alloués à ces actions extérieures sont généralement limités, la plupart des collectivités déclarant des budgets inférieurs à 10 000 euros.

Ce constat met en lumière le principal frein identifié par ces collectivités, à savoir le manque de moyens financiers pour soutenir leurs initiatives internationales.

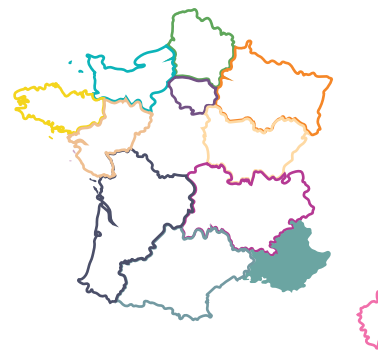
Il est encourageant de constater l'engagement des collectivités dans des domaines tels que la solidarité internationale et la préservation de l'environnement, reflétant une conscience sociale et environnementale forte. La région Pays de la Loire affiche un fort engagement en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité et elle est chef de file pour le climat, la qualité de l'air, l'énergie et la biodiversité. En effet, la région a affiché son objectif de tendre vers la neutralité carbone et devenir une région à énergie positive.

Cependant, les limitations financières et l'absence d'accompagnement adéquat posent des défis significatifs pour la viabilité et l'efficacité de ces actions.

Tableau récapitulatif ACTER pour Pays de la Loire

Nombre de répondants au questionnaire	17 ; dont 15 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes : 65 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Participer à la SI
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement)
Thématiques privilégiées	Education, Biodiversité-Environnement
Pays d'intervention	Allemagne, Guinée Conakry
Intégration au réseau	Majoritairement absente (si existante surtout RRMA, CUF, PS-Eau)
Budget	Majoritairement moins de 10 000 euros
Principaux freins	Manque de moyens financiers

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR



Un engagement fort en faveur de la coopération méditerranéenne

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 19 collectivités ont participé à l'étude ACTER, et 15 ont déclaré porter une politique d'AECT ; ce sont principalement des villes et communes.

Ces collectivités engagées ont une démographie majoritairement entre 10 000 et 50 000 habitants, avec une expérience en politique extérieure généralement supérieure à 20 ans ou comprise entre 3 et 10 ans. Les motivations pour s'engager dans des actions extérieures comprennent principalement la participation à la solidarité internationale, suivie par l'attractivité du territoire, puis la promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Les actions menées se concentrent principalement sur les coopérations culturelles ainsi que sur l'aide au développement et l'urgence. Les pays d'intervention privilégiés comprennent l'Italie, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Les liens économiques étroits avec l'Italie ainsi que la proximité géographique favorisent une collaboration privilégiée avec ce pays frontalier. En ce qui concerne le Liban, un certain nombre de collectivités locales ont des liens avec des collectivités libanaises sur diffé-

rents champs (patrimoine, tourisme, gestion des risques, formations des agents et élus,...).et se sont aussi mobilisées suite aux explosions au port de Beyrouth en 2020.

Les liens sont historiques entre les collectivités de la région et celles du Maghreb ici encore dans différents champs (tourisme durable, économie sociale et solidaire, biodiversité, culture, déchets,...) et fédèrent une diversité d'acteurs de leurs territoires. On peut souligner la solidarité et la mobilisation à l'oeuvre suite à des événements comme le séisme au Maroc en 2023. La Région Sud par exemple, en collaboration avec les régions Occitanie et Corse, a levé un million d'euros pour venir en aide au pays.

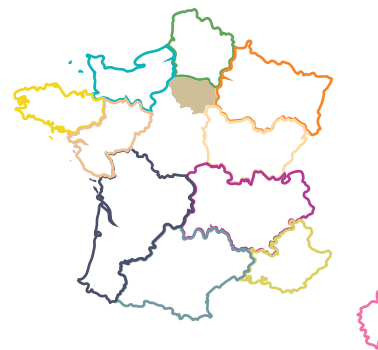
Les thématiques privilégiées pour porter les actions sont celles de la culture et du patrimoine et la plupart sont conduites sans accompagnement externe. Elles sollicitent rarement leur RRMA pour la mise en oeuvre de leurs projets de coopération.

Il est intéressant de noter une quasi-égalité entre les collectivités dotées ou non d'un service RI et d'un service Europe. Bien que la majorité des collectivités aient un budget dépassant les 500 000 euros, le principal obstacle identifié reste le manque de moyens financiers et humains.

Tableau récapitulatif ACTER pour Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre de répondants au questionnaire	19 ; dont 14 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des agents de la collectivité
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes : 74 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Plus de 20 ans ou entre 3 et 10 ans
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Participer à la SI, attractivité du territoire et renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement, coopérations culturelles)
Thématiques privilégiées	Culture / Patrimoine, Eau / Assainissement
Pays d'intervention	Italie, Liban, Maroc, Tunisie
Intégration au réseau	Majoritairement absente (si existante surtout CUF, PS-Eau)
Budget	Majoritairement plus de 500 000 euros
Principaux freins	Manque de moyens financiers et humains

YVELINES



Des engagements solidaires liés aux dynamiques de la diaspora africaine

Dans le département des Yvelines, 6 sur 7 collectivités territoriales, principalement des villes ou des communes, ont répondu posséder une politique d'AECT. Avec une population comprise entre 5 000 et 50 000 habitants¹ et une expérience d'AECT de plus de 10 ans, voire plus de 20 ans pour certaines, ces collectivités ont exprimé une motivation commune : participer à la solidarité internationale. Leurs actions se concentrent principalement sur les coopérations décentralisées, avec un accent particulier sur l'aide au développement, le soutien aux acteurs locaux et les actions de sensibilisation, en mettant en avant la thématique de la santé. Les zones de coopération privilégiées sont le Liban et le Sénégal, indiquant des partenariats historiques dans ces régions. En Île-de-France, tandis que les partenariats avec des pays africains demeurent prépondérants, des liens avec le Moyen-Orient sont également significatifs.

Cette dynamique régionale trouve en partie son explication dans la présence notable de diasporas africaines subsahariennes et maghrébines en Île-de-France².

Les collectivités des Yvelines sont fortement engagées sur des thématiques telles que la santé, la gestion des déchets et la souveraineté alimentaire.

Bien que la plupart de ces collectivités bénéficient d'un accompagnement dans leurs projets, notamment par le biais de consultants, de l'association Ps-Eau et parfois des RRMA, elles sont peu à disposer d'un service RI et aucune à disposer d'un service Europe. Les budgets alloués à ces projets sont généralement inférieurs à 10 000 euros³, ce qui soulève des défis financiers pour la mise en œuvre des initiatives.

Les principaux freins identifiés sont donc d'ordre financier, mettant en lumière la nécessité d'un soutien accru pour le développement et la réalisa-

1 Ces moyennes ne prennent pas en compte le département des Yvelines.

2 Suivant les données de l'Institut national d'études démographiques (INED) et de l'Observatoire des migrations en Île-de-France (2023).

3 Ces moyennes ne prennent pas en compte le département des Yvelines (CD78).

tion des projets d'AECT. Les collectivités ont exprimé des besoins de soutien pour le montage de projets, d'accès à plus d'informations sur les financements disponibles ou sur les activités menées par d'autres collectivités.

Tableau récapitulatif ACTER pour les Yvelines

Nombre de répondants au questionnaire	7 ; dont 6 qui portent une politique d'AECT
Fonction des répondants	Majoritairement des élus
Types de collectivités répondantes	Majoritairement des communes et des villes : 86 %
Taille	Majoritairement des collectivités entre 10 000 et 100 000 habitants
Ancienneté de la politique d'AECT	Entre 10 et plus de 20 ans d'ancienneté
Motivations principales à porter une politique d'AECT	Participer à la SI
Types d'actions menées	Majoritairement des coopérations décentralisées (aide au développement)
Thématiques privilégiées	Santé
Pays d'intervention	Liban, Sénégal
Intégration au réseau	Majoritairement présente (si existante surtout RRMA, CUF, PS-Eau)
Budget	Toutes ont moins de 10 000 euros
Principaux freins	Manque de moyens financiers

5. Freins et besoins

Dans cette section, nous aborderons les défis communs auxquels sont confrontées les collectivités territoriales engagées dans les démarches d'AECT, ainsi que les opportunités et les stratégies envisagées pour surmonter ces obstacles et promouvoir un engagement plus efficace dans les actions internationales. Cette analyse nous permettra de relever les entraves et les perspectives qui influent sur la réalisation des actions internationales des collectivités territoriales.



Freins : la réduction des crédits de l'aide publique au développement, un défi majeur pour les actions extérieures des collectivités territoriales

32%

des collectivités engagées dans une politique d'AECT **identifient principalement le manque de ressources financières comme obstacle majeur**, suivi par le manque de ressources humaines pour 27 d'entre elles.

15%

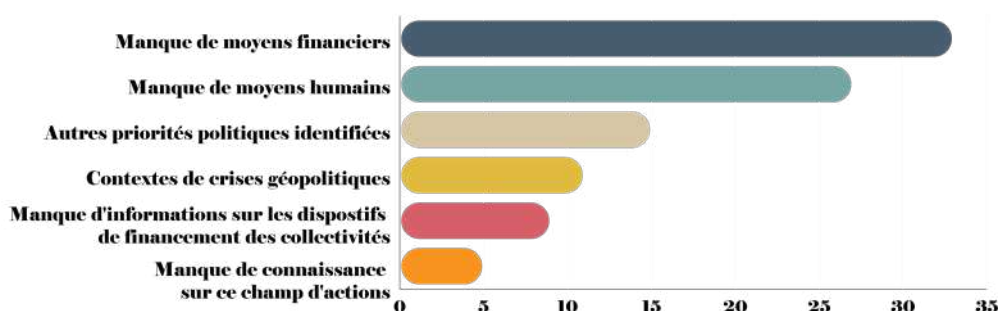
des collectivités **mentionnent d'autres priorités politiques**, tandis que 11 estiment que les crises géopolitiques entravent leur capacité à élaborer leur politique d'AECT.

9%

des collectivités estiment **ne pas disposer d'informations suffisantes** sur les dispositifs d'aide disponibles pour les soutenir dans leur politique d'AECT, tandis que 5 déclarent un manque de connaissance globale sur les actions internationales.

Il semble donc que ces freins soulignent la nécessité d'une meilleure allocation des ressources et d'un meilleur accès à l'information pour renforcer l'efficacité des actions internationales des collectivités.

Premiers freins identifiés par les collectivités engagées dans l'AECT



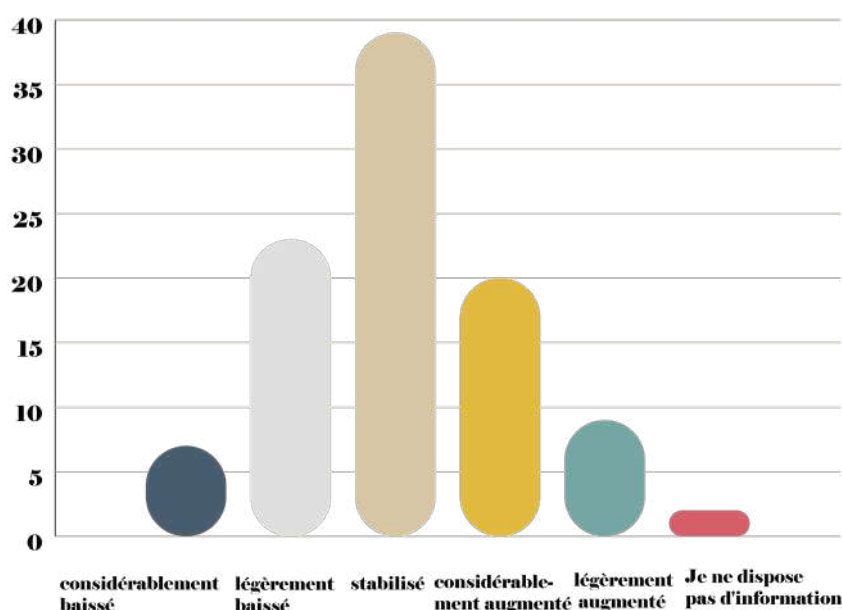
→ Les freins financiers

Comme énoncé plus haut, les collectivités territoriales gèrent leurs actions internationales avec des budgets relativement restreints : 20 % d'entre elles fonctionnent avec des budgets inférieurs à 10 000 euros et 50 % ont des budgets inférieurs à 50 000 euros.

En outre, la hausse généralisée des coûts n'épargne pas l'AECT. Des événements géopolitiques tels que le conflit en Ukraine contribuent à cette inflation, rendant les voyages et les activités internationales plus onéreux. Ainsi, cette augmentation des dépenses peut impacter la capacité des collectivités à maintenir leurs actions internationales, nécessitant une gestion prudente des ressources financières disponibles.

Il apparaît donc logique que le manque de ressources financières soit identifié comme **un obstacle majeur pour la majorité des collectivités engagées dans une action extérieure**. Cependant, lorsqu'on leur demande de commenter l'évolution de leur budget ces trois dernières années, la majorité des collectivités indiquent qu'il s'est stabilisé, avec **39 %** d'entre elles partageant cette opinion. Ensuite, **23 %** estiment qu'il a légèrement diminué, tandis que **20 %** pensent qu'il a légèrement augmenté. Seuls **9 %** pensent qu'il a considérablement augmenté, tandis que **7 %** estiment qu'il a considérablement baissé.

Evolution du budget annuel moyen des collectivités pour l'AECT en pourcentage



20%

des CT ont un budget de moins 10 000 €

50%

des CT ont un budget de moins 50 000 €

L'évolution du budget interne ces trois dernières années est plutôt aléatoire, aucune tendance forte ne se dégage. Cependant, il y a plus de collectivités qui ont constaté une baisse de leur budget (qu'elle soit légère ou conséquente) que de CT qui ont vu leur budget augmenter.

Les difficultés risquent toutefois de s'aggraver : **la récente annonce de réduction de 800 millions d'euros de l'aide publique au développement** pourrait avoir un impact significatif sur l'action extérieure des collectivités territoriales, notamment en réduisant les ressources disponibles pour soutenir les initiatives de coopération internationale et de solidarité (ex : diminution des financements disponibles, restriction des projets en cours ou à venir, réorientation des priorités, ...).

Le manque d'informations sur les dispositifs de financement est aussi souligné comme obstacle au développement des projets de coopération internationale.

Vu les contraintes budgétaires internes, la mobilisation de cofinancements qu'ils soient publics ou privés devient cruciale.

Les CT ont ainsi noté le manque de visibilité de certains dispositifs de financement. Elles veulent plus de précisions sur l'éventail d'opportunités de financement dont elles disposent.

Cependant, le débat sur l'accessibilité de financement ne doit pas être occulté car **la recherche de financements notamment par AAP reste chronophage** et nécessite des compétences spécifiques dont certaines collectivités manquent.

→ L'action extérieure n'est pas une priorité politique

Aux freins économiques s'ajoutent des barrières politiques : la décision de réduire les crédits de l'aide publique au développement ne peut pas se détacher des considérations politiques et traduit de véritables changements de priorités politiques¹, qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la capacité de la France à relever les défis mondiaux.

Cette diminution des financements de l'APD soulève des interrogations légitimes quant à sa cohérence avec les valeurs et les objectifs de la politique étrangère française, en particulier dans un contexte où les appels à renforcer la solidarité internationale se multiplient.

Cette situation vient s'ajouter aux autres freins identifiés par les collectivités territoriales, notamment les contextes géopolitiques complexes. **Les difficultés à intervenir dans des régions comme le Sahel ou l'Afrique de l'Ouest, en raison de l'instabilité politique**, sont déjà des défis majeurs.

Si l'on y ajoute les baisses de budget dans le domaine de l'aide publique au développement, cela ne fait qu'accroître les obstacles aux actions extérieures des collectivités territoriales.

¹ Coordination Sud. "Décryptage. 800 millions d'euros en moins pour l'aide publique au développement". Site de Coordination Sud. Accès : <https://www.coordinationsud.org/actualite/800-millions-deuros-en-moins-pour-laide-publique-au-developpement/>

Dans ce contexte, il est important que les décideurs politiques prennent en compte ces différents facteurs et travaillent à trouver des solutions qui permettent de concilier les contraintes budgétaires avec les impératifs de solidarité internationale et du développement durable.

Cela nécessite un dialogue approfondi, tant au niveau national qu'international, afin de trouver des moyens efficaces de surmonter ces défis et de continuer à agir pour un monde plus juste et plus équitable.

→ Le manque de moyens humains

Le deuxième obstacle identifié par les collectivités territoriales impliquées dans des actions extérieures est le manque de moyens humains dédiés à ces initiatives. Ce sont des communes, des communautés urbaines et des communautés de communes, avec une diversité notable en termes de taille démographique, allant de moins de 2 000 habitants à plus de 1 000 000, ainsi qu'en termes d'expérience, allant de moins de 3 ans à plus de 20 ans. Cette variabilité met en lumière le fait que **ces défis ne sont pas spécifiques à une seule catégorie de collectivités**, mais qu'ils sont présents à différents niveaux et dans différents contextes. Cela souligne l'importance d'adopter une approche personnalisée et adaptable pour surmonter ces obstacles, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque collectivité.

Pour mémoire, parmi toutes les collectivités engagées dans une politique d'action extérieure, 55 d'entre elles, soit presque **53 %**, n'ont pas de service de Relations Internationales (RI) ni de personnel dédié pour soutenir cette action, tandis que 49 collectivités, soit **47 %**, disposent de ce service.

Lorsque les collectivités disposent d'un service RI, peu ont plus de 5 équivalents temps plein (ETP), on dénombre : 4 villes entre 100 000 et 500 000 habitants; 1 ville entre 500 000 et 1 million d'habitants; 5 conseils régionaux de plus de 1 million d'habitants; 2 métropoles entre 500 000 et 1 million d'habitants.

Cela indique donc que même parmi les collectivités disposant d'un service RI, la majorité ne dispose que de ressources humaines limitées pour soutenir leurs actions internationales.



41 % des collectivités qui ont un service RI, ne disposent que d'un ETP ou moins (majoritairement des communes de moins de 50 000 habitants).

Cette situation qui entrave leur capacité à mener des actions internationales de manière efficace, peut être due à divers facteurs notamment les contraintes politiques, économiques et budgétaires, mentionnées dans la partie du dessus.

En outre, la question des **compétences mobilisées** pour mener des actions de coopération et de solidarité internationales se pose de manière accrue. Les ressources humaines doivent disposer de compétences techniques pour concevoir des projets de développement, le montage financier, gérer la redevabilité vis-à-vis des bailleurs, le suivi-évaluation des activités. Autant de compétences de coordination de projets autres que l'animation territoriale,

l'organisation d'événements ou l'accueil de délégations étrangères.

Des **freins administratifs** sont aussi à noter car souvent c'est plus facile pour les CT d'externaliser la coordination et la mise en œuvre de leur action extérieure que de recruter en interne du personnel supplémentaire pour mener leurs activités.

En conclusion, ces freins politico-économiques, administratifs et stratégiques mettent en évidence la complexité du paysage dans lequel évoluent les collectivités territoriales engagées dans des actions extérieures. Pour surmonter ces défis, il est essentiel de renforcer les capacités, d'accroître l'accès à l'information et aux ressources, et de promouvoir la coopération et les partenariats pour une mise en œuvre efficace des politiques d'action extérieure.

Besoins : partager les connaissances et les bonnes pratiques, des clés pour améliorer l'efficacité de l'AECT

56 % des collectivités engagées dans des actions extérieures identifient l'accès à des informations sur les dispositifs de financement comme un besoin prioritaire. Le financement de l'AECT étant le principal frein à son développement, les collectivités soulèvent le besoin d'informations. Mais c'est plus largement l'amélioration des conditions de financement qui est recherchée englobant la mise en place de plus de dispositifs, plus accessibles, des règles de redevabilité allégées, des enveloppes plus élevées, etc...

Les besoins mentionnés par les collectivités font totalement écho aux freins identifiés.

36 % des collectivités (38 CT) expriment le besoin d'un soutien pour le montage de projets, ce qui est cohérent avec les freins évoqués plus haut sur les ressources humaines en termes de nombre et de compétences. Tout en sachant que le montage revêt un large éventail d'activités, de la conception, à la planification, la budgétisation à la recherche de financement et de partenariats.

Les CT ont aussi souligné leurs **besoins d'informations sur les actions menées par les autres collectivités** (35 % des CT qui ont une AECT). Ainsi **la création d'espaces d'échanges entre collectivités** peut être une piste intéressante, à l'échelle régionale. Cela permettrait d'échanger sur les initiatives menées, les dispositifs de financement mais aussi de **nouer des partenariats** entre CT, de mutualiser, de monter en compétences **en s'inspirant des bonnes pratiques et en évitant certains écueils**.

D'autres besoins identifiés comprennent **l'aide à l'identification des actions à mettre en œuvre**, le soutien à l'identification de partenaires internationaux et l'accès à des informations législatives.

Il est également intéressant de noter que 27 collectivités ne signalent aucun besoin particulier. Cela peut suggérer une satisfaction actuelle par rapport aux ressources et au soutien disponibles.

Dans l'ensemble, ces perspectives soulignent la nécessité d'un renforcement des capacités, d'une collaboration accrue et d'un partage d'informations entre les collectivités territoriales engagées dans des actions extérieures pour maximiser leur impact et leur efficacité dans ce domaine.

Besoins identifiés par les collectivités portant une action extérieure



6. Typologie

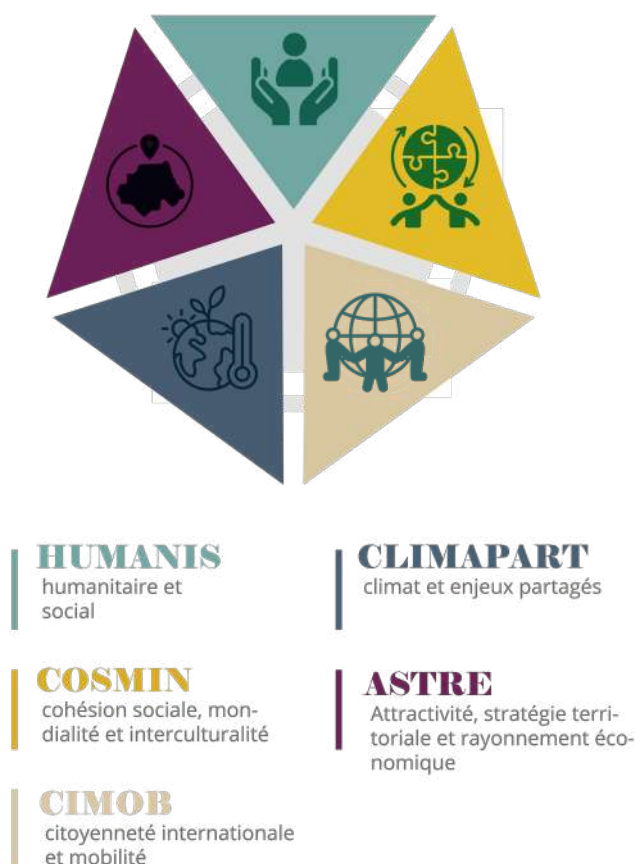
Après analyse des réponses des collectivités, une typologie a été dressée. L'objectif est de pouvoir plus facilement identifier les enjeux de structuration des coopérations des collectivités.



Les 5 modèles d'AECT

L'analyse des réponses des collectivités nous permet d'identifier des modèles d'AECT et aussi de préciser les besoins des collectivités en termes d'accompagnement, de renforcement de capacités, de mise en réseau et de partenariats (techniques et financiers). Ainsi les structures d'appui peuvent adapter leur offre de services aux caractéristiques de la collectivité et être plus en adéquation avec les attentes des CT.

Nous avons relevé 5 modèles d'AECT identifiés par l'étude ACTER :



Les collectivités **HUMANIS** se concentrent principalement sur l'assistance et l'aide aux pays en développement (approche coopération Nord-Sud) tandis que les collectivités **COSMIN** adoptent une approche plus structurante sur leur territoire, leur priorité étant avant tout les actions menées sur leur territoire.

C'est à partir des **CLIMAPART**, qui ont en moyenne plus de 20 ans d'expérience, que nous avons des modèles d'AECT plus structurés et distinctement financés par les collectivités territoriales

Les CIMOB sont particulièrement actives sur les questions de mobilité et de jeunesse. Ce qui les distingue des COSMIN qui investissent plus le champ culturel et la diversité sociale.

Alors que les CLIMAPART adoptent une approche partenariale pour atteindre les objectifs de développement durable, **les ASTRES** se concentrent davantage sur le rayonnement et la promotion de l'attractivité de leur territoire.

Le point commun entre les HUMANIS, les COSMIN et les CIMOB est l'absence de service RI dédié à la coopération internationale et la faiblesse du budget dédié aux activités liées à la solidarité internationale.

Cette typologie qui est proposée est plutôt flexible. En effet, **certaines CT peuvent avoir une action extérieure hybride** avec des caractéristiques correspondant à plusieurs modèles selon la zone de coopération ou la thématique. Cette typologie n'est pas figée non plus.

Les CT au cours de leurs parcours peuvent passer d'un type à un autre selon les changements de stratégie politique, les leviers financiers, la structuration des ressources, l'appui par des professionnels du secteur ou des réseaux.

Le modèle HUMANIS

Ce modèle de coopération privilégie une approche solidaire, avec des motivations et des priorités axées sur le devoir de solidarité envers l'Autre, l'encouragement de la reconnaissance des droits de l'homme et la lutte contre les inégalités sous toutes leurs formes.



Type d'actions

Les actions entreprises se manifestent principalement par des partenariats de jumelage et des actions ponctuelles nécessitant peu de ressources, incluant la fourniture d'aide matérielle.

Les domaines d'intervention englobent l'accès aux services essentiels via la construction et l'achat de matériel, la promotion de la culture et du patrimoine, la défense des droits humains et l'inclusion, ainsi que la promotion de l'égalité des genres et des actions sociales en cas d'urgence.

Les actions se concentrent principalement en Afrique subsaharienne fran-

cophone, bien que quelques coopérations existent également en Europe, souvent motivées par des liens historiques, culturels ou familiaux.

Modèle organisationnel

Les responsabilités de pilotage et d'exécution sont confiées à des élus ou à une commission spécialisée. Il n'existe pas de service RI distinct dédié spécifiquement à la coopération et à la solidarité internationale. Le financement, majoritairement interne, varie selon la taille des collectivités territoriales, mais reste généralement modeste. Elles n'ont pas de financement AFD (FICOL) ni du MEAE.

La stratégie repose sur la proximité avec les acteurs du territoire et la collaboration avec diverses parties prenantes. Bien que peu de collectivités de cette catégorie adhèrent à des réseaux (F3E, CUF, RRMA, ...), certaines se font accompagner par des acteurs spécialisés.

Profil-type

L'Humanis-type est une commune entre **5 000** et **10 000 habitants** engagée dans des actions de coopération ou de solidarité internationales depuis **3 à 10 ans**. Cet engagement est lié à sa volonté de participer à la **solidarité internationale**. Elle a des jumelages au Sénégal et à Madagascar qui donnent lieu à des actions centrées autour **des services essentiels**. La collectivité ne soutient pas financièrement d'acteurs de la coopération et de la solidarité internatio-

nales sur son territoire. Elle n'adhère à aucun réseau de collectivités ou de gouvernements locaux. Elle s'est déjà fait accompagner par une structure spécialisée dans la coopération internationale.

La collectivité n'a pas de service RI ou Europe, ses actions de jumelage sont pilotées par un élu. Chaque année, elle consacre entre **5 000 et 10 000 euros** à ses coopérations. La collectivité finance ces actions avec son budget interne, sans soutien du MEAE ou de l'AFD. Elle déclare en moyenne **20 000 euros** d'APD.

Le principal frein au développement de son action extérieure est le **manque de moyens financiers** suivi par **les contextes de crises** (politiques, géopolitiques, sanitaires, etc...). Ses principaux besoins sont **l'information sur les dispositifs de financement** et **l'appui au montage de projets**.



Le modèle COSMIN

Les collectivités COSMIN adoptent une approche de coopération internationale axée sur le renforcement du vivre ensemble à travers la culture, l'éducation et l'intégration.



Type d'actions

Leurs priorités incluent la promotion de la cohésion sociale, du vivre ensemble et de la diversité culturelle, avec un accent particulier sur les questions liées aux migrations et à l'intégration. Leurs actions se matérialisent par l'établissement de partenariats de jumelage, la promotion et la préservation du patrimoine, ainsi que des initiatives visant à tisser des liens sociaux et à favoriser l'intégration des migrants. Les domaines d'intervention couvrent la culture, le patrimoine, le tourisme et quelques projets en agriculture, environnement et action sociale. Ces collectivités priorisent les partenariats avec des régions avec lesquelles il y a de forts liens culturels.

Ce sont soit des coopérations européennes ou avec les pays d'origine des diasporas fortement représentées sur le territoire.

Modèle organisationnel

Elles délèguent une partie de leurs actions de coopération à des comités de jumelage ou des associations. La direction et la coordination des activités liées à la CSI sont assurées par des élus, en particulier le maire, tandis que la mise en œuvre concrète de ces activités est confiée à une entité distincte. Il n'y a pas de service RI dédié ou Europe. Elles font face à des contraintes budgétaires: soit elles n'ont pas de ligne budgétaire dédiée à la coopération internationale, ou si

elle existe, elle est inférieure à 10.000 euros. Elles peuvent obtenir des financements du MEAE sur des AAP thématiques ou géographiques mais pas de clés en main.

La collaboration avec le tissu associatif local et les membres de la diaspora est au cœur de leur stratégie, bien que très peu d'entre elles adhèrent à des réseaux ou aient bénéficié d'accompagnements spécifiques.

Profil-type

La COSMIN-type est une commune entre 10 000 et **50 000** habitants engagée dans des actions de coopération ou de solidarité internationale depuis **10 à 20 ans**. Cet engagement est lié à sa volonté de **renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble** et contribuer à **l'ouverture au monde** des habitants de son territoire. Elle a des jumelages en **Italie, en Allemagne**. Elle a des partenariats au **Togo** avec des activités culturelles et un projet d'agriculture et de souveraineté alimentaire.

Elle organise des événements en lien avec les associations de diasporas du territoire. Outre les actions à l'international, elle met à disposition des associations des locaux et du matériel. Elle a aussi mobilisé une **aide d'urgence pour l'Ukraine** et elle facilite aussi **l'accueil de migrants**.

La commune n'a pas de service pour les relations internationales. C'est un élu qui pilote les actions de coopération et s'appuie sur les comités de jumelage. Elle bénéficie de financements de l'AAP thématique "patrimoine et coopération décentralisée" du MEAE. Elle n'est pas encore en capacité de monter une FICOL. Le budget de la commune pour les actions extérieures est **inférieur à 10 000 €**. Elle n'adhère à aucun réseau et ne s'est jamais fait accompagner par une structure spécialisée dans la coopération internationale.

Le manque de moyens financiers et humains sont indiqués comme les principales contraintes et elle a besoin d'informations sur les dispositifs de financement et les actions menées par d'autres collectivités.



Le modèle CIMOB

Les collectivités CIMOB adoptent une approche d'ouverture du territoire, mettant l'accent sur la citoyenneté mondiale et la mobilité internationale, en particulier des jeunes, pour renforcer leur employabilité et leur engagement citoyen.



Type d'actions

Leurs actions se concentrent sur la facilitation de la mobilité des jeunes à travers des échanges éducatifs et des programmes de stage, souvent sans coopération décentralisée formelle mais avec des actions de sensibilisation et de soutien à la solidarité internationale. Les domaines d'intervention privilégient la jeunesse, l'éducation, la mobilité, le volontariat et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Leurs zones d'intervention sont principalement transfrontalières ou européennes, avec des partenariats souvent basés sur des liens historiques et culturels forts.

Modèle organisationnel

Comme les autres catégories, elles font face à des contraintes budgétaires et de ressources humaines, avec peu de financements spécifiques et sans service dédié aux relations internationales. Par ailleurs, il est fréquent que ce soient les départements jeunesse et/ou vie associative qui supervisent les initiatives. Cette distinction souligne la différence entre la vision liée à l'AECT et celle axée sur la mobilité.

Il est intéressant de noter que ces deux domaines relèvent souvent de départements différents au sein des collectivités, mettant en lumière les diverses facettes de l'engagement international des collectivités locales.

Enfin, la collaboration avec des acteurs spécialisés, bien que limitée, est souvent recherchée pour accompagner leurs actions.

Généralement, elles n'adhèrent pas à des réseaux de collectivités.

Profil-type

La CIMOB-type est **une commune entre 10 000 et 50 000 habitants** engagée dans des actions de coopération internationale depuis 10 ans. Elle souhaite tout d'abord encourager la mobilité des jeunes, et contribuer à l'ouverture au monde des citoyens.

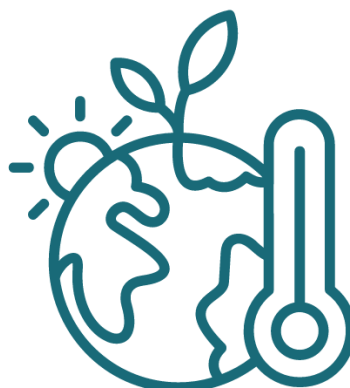
Elle a une coopération culturelle en Allemagne. Elle soutient des actions d'ECSI et des programmes de mobilité des jeunes.

La commune ne dispose pas de service RI, c'est la direction de la jeunesse qui supervise les actions. Elle a eu le soutien du ministère de la jeunesse mais aucun financement de l'Agence Française de Développement (AFD). Elle dispose **de moins de 10 000 euros de budget** pour mener son action extérieure. Le déficit de moyens financiers entrave ses actions et elle souhaite avoir plus d'informations sur les dispositifs de financement et être accompagnée pour le montage de projets.



Le modèle CLIMAPART

Les collectivités CLIMAPART adoptent un modèle de coopération basé sur le partenariat et la prise en charge conjointe des défis locaux et mondiaux, en particulier ceux liés au changement climatique.



Type d'actions

Elles mettent en avant une perspective de développement durable et d'atteinte des ODD, soulignant ainsi l'importance du partenariat, de la co-construction et de la prise en compte des enjeux globaux partagés. Leurs actions se caractérisent par des coopérations décentralisées formalisées, avec des initiatives de sensibilisation et de promotion de la coopération et de la solidarité internationales sur le territoire.

Elles sont sensibles à la question des transitions, notamment écologiques et énergétiques, à travers des projets dont les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et

du développement durable. Les collectivités CLIMAPART accordent une attention particulière aux services essentiels, mais leur approche diffère de celle des HUMANIS. Alors que les HUMANIS favorisent l'accès aux services essentiels par le biais de la construction ou de l'achat de matériel, les CLIMAPART contribuent à la structuration des réseaux de services essentiels. Elles prônent un partenariat technique et financier pour faciliter le développement durable et les transitions (dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, l'environnement).

Leur zone d'intervention est globale, avec des partenariats établis en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord / Sud et en Asie, suggérant une stratégie de déploiement axée sur les opportunités de coopération pour des initiatives climatiques.

Modèle organisationnel Profil-type

Sur le plan organisationnel, elles disposent généralement d'un service des relations internationales qui collabore avec d'autres services. Ce service joue un rôle central dans la coordination des activités liées à la coopération internationale, facilitant la communication et la collaboration entre différentes parties prenantes. Il y a une ligne budgétaire dédiée à la coopération et à la solidarité internationale. Elles ont des cofinancements provenant principalement du MEAE et/ou de l'AFD, des agences de l'eau et des fonds européens.

Les CLIMAPART ont généralement une longue expérience en matière de coopération internationale, la majorité ayant plus de 20 ans d'expérience. Elles adhèrent fréquemment à des réseaux nationaux ou internationaux de gouvernements locaux, ont des partenariats avec d'autres CT et ont souvent été accompagnées par des organismes spécialisés. Elles ont donc des compétences et des connaissances approfondies dans la gestion des projets de coopération internationale, ainsi qu'une solide expérience en matière de partenariats et de collaboration à différents niveaux. Leur expertise leur permet de naviguer efficacement dans les complexités des projets internationaux et d'optimiser les résultats de leurs initiatives.

La CLIMAPART-type est une commune entre **100 000** et **500 000** habitants engagée dans des actions de coopération ou de solidarité internationale depuis en moyenne **20 ans**. Cet engagement est lié à sa volonté de **participer à la solidarité internationale et de contribuer à l'atteinte des ODD**. Elle a des coopérations **au Burkina Faso, au Maroc, en Roumanie, en Indonésie et au Québec**. Elle prône plutôt des actions de coopération décentralisée formalisées axées sur le développement des infrastructures et le renforcement des compétences. De plus, la collectivité territoriale apporte un soutien actif aux acteurs locaux en favorisant leur participation et en les appuyant dans la réalisation des projets de coopération sur des thématiques variées comme l'eau, l'assainissement, l'énergie, la biodiversité.

La commune mène des actions dirigées le plus souvent par **un service RI avec 3 ETP en moyenne, en collaboration avec d'autres services**. Elle bénéficie des **co-financements externes** (MEAE, AFD, Union européenne). Son budget est en moyenne **de 250 000 euros**.

Elle est membre d'un réseau international comme le Réseau des Villes Durables et a déjà été accompagnée par une structure de coopération internationale.

Attractivité, stratégie territoriale et rayonnement économique

Le modèle ASTRE

Les collectivités ASTRE adoptent un modèle de coopération axé sur le rayonnement international de leur territoire, inscrivant leur action extérieure dans une logique de marketing territorial et de valorisation de leurs compétences.



Type d'actions

Les collectivités ASTRE adoptent un modèle de coopération axé sur le rayonnement international de leur territoire, inscrivant leur action extérieure dans une logique de marketing territorial et de valorisation de leurs compétences. Leurs motivations et priorités reposent sur la promotion de l'attractivité et du rayonnement territorial, combinant des actions visant à stimuler l'internationalisation des entreprises, renforcer les capacités internes des collectivités et valoriser le travail des agents locaux dans une perspective de collaboration et d'amélioration continue. Leurs actions englobent divers types de coopérations, allant des coopérations décentralisées formalisées aux

actions d'ECSI, en passant par le soutien aux acteurs territoriaux (AAP et/ou subventions). Elles mènent aussi des actions de promotion économique, offrant conseils et accompagnement aux entreprises pour leur développement international.

Leurs domaines d'intervention incluent la croissance économique, l'emploi, le tourisme, l'eau, l'assainissement et l'aide d'urgence, avec des coopérations établies sur plusieurs continents.

Modèle organisationnel Profil-type

Elles disposent généralement d'un service RI stable, souvent avec un service Europe détaché, démontrant une approche proactive dans la gestion des relations internationales, en particulier européennes. Le financement de leurs activités provient de sources nationales et européennes, avec une majorité bénéficiant de financements européens. Elles sont également actives au sein de réseaux nationaux ou internationaux de collectivités, avec une expérience significative dans le domaine de la coopération internationale, notamment plus de 20 ans pour la plupart. Leur taille varie, mais elles comprennent généralement des conseils régionaux ainsi que des villes et métropoles de plus de 100 000 habitants.

L'ASTRE-type est une métropole entre 500 000 et 1 million d'habitants avec **plus de 20 ans d'expérience d'AECT**. Cet engagement est lié à sa volonté de **renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement et de contribuer à l'atteinte des ODD**. Elle a un pays partenaire dans chaque continent. Elle mène plutôt des actions de **coopération technique favorisant les échanges entre pairs sur des thématiques comme le développement durable, l'économie et l'emploi**. Elle organise un AAP projet pour soutenir l'internationalisation des acteurs du territoire.

Elle a un service RI avec **5 ETP en moyenne** et un service Europe détaché avec **10 ETP**. Son budget pour l'AECT dépasse les **500 000 euros**. En plus des financements nationaux, elle gère des fonds européens et a des bailleurs de fonds multilatéraux. Elle est adhérente à CUF et au RRMA de sa région.



Tableau de synthèse de la typologie

	HUMANIS	COSMIN	CIMOB	CLIMAPART	ASTRE
Intérêt central	Humanitaire et social	Cohésion Sociale, mondialité, interculturalité	Citoyenneté mondiale et mobilité	Climat et enjeux partagés	Attractivité, stratégie territoriale et rayonnement économique
Taille type	Villes de tailles variables -	Villes moyennes	Villes et EPCI de taille moyenne	Villes et EPCI de plus de 50 000 habitants	Villes et EPCI de plus de 100 000 habitants et régions
Motivations / priorités	Solidarité Droits de l'homme et valeurs	Diversité culturelle Migrations, partage	Ouverture au monde des citoyens, mobilité	Défis locaux / globaux et atteinte des ODD	Internationalisation du territoire, notamment entreprises
Logique d'intervention	Jumelages, actions ponctuelles, aide matérielle	Accueil de migrants Jumelages, patrimoine, Expositions	Soutien à la mobilité des jeunes, pas forcément de coopération déc.	Coopérations déc. formalisées. Coopération technique : renforcement de compétences Soutien des acteurs du territoire	Conseils et accompagnement d'entreprises ou acteurs du territoire, échanges entre pairs, soutiens financiers
Thématiques	Egalité H/F, Urgence, Education, Agriculture, Services essentiels	Culture-Patrimoine Migrations, tourisme	Jeunesse, éducation, mobilité, ECSI	Eau, assainissement, énergie, déchets, biodiversité et environ., développement durable	Développement territorial Développement durable Economie, emploi
Zones de coopération	Afrique subsaharienne	Zones avec des liens culturels dans le monde	Proximité ou liens historiques pour des raisons d'efficience	Afrique principalement mais également Amérique et Asie	Afrique, Europe, Amériques, Asie selon liens et opportunités économiques
Organisation/ gouvernance	Des élus mais pas de service RI dédié	Pilotage par des élus (maire) actions portées par des associations	Pas de service RI, Un élu référent avec des actions qui sont menées par le service jeunesse et/ou de la vie associative	Service RI en collaboration avec d'autres services	Service RI et Europe détachés
Partenariats/ Stratégies	Comité de jumelage, proximité avec les associations, très peu d'adhésions à des réseaux	Comité de jumelage, liens avec les diasporas et associations; très peu d'adhésions à des réseaux	Stratégie locale avec peu de partenariats institutionnels	Liens entre CT, membres de réseaux, partenariats multi-acteurs	Partenariats institutionnels
Financements	Majoritairement interne (pas de fin MEAE ou AFD) En général, moins de 10 000€ de budget	Quelques fin. de la DAECT (AAP thémat. ou géo. mais pas de clés en main). Pas de fin. AFD (FICOL) ou par les agences de l'eau Budget inférieur à 10 000€	Aucun financement AFD Financement DAECT et faibles lignes budgétaires	Co-financements externes En moyenne, plus 50 000 €	Plus de 500 000€ annuels



7. Les collectivités non engagées dans l'AECT

Dans cette dernière section, nous nous consacrerons à une analyse approfondie des collectivités territoriales qui ne sont pas impliquées dans des politiques d'action extérieure. Alors que nous avons vu que la majorité des collectivités étudiées portaient une politique d'AECT, elles sont 18 à ne pas s'être engagées activement dans des actions internationales.

Il semble donc important de omprendre les raisons pour lesquelles elles restent en marge des initiatives d'action extérieure. Nous pourrons alors mieux saisir les défis potentiels, les opportunités manquées et les considérations spécifiques qui pourraient guider leur prise de décision. En outre, cette analyse nous permettra de mieux cerner les différences et les similitudes entre les collectivités engagées et non engagées.

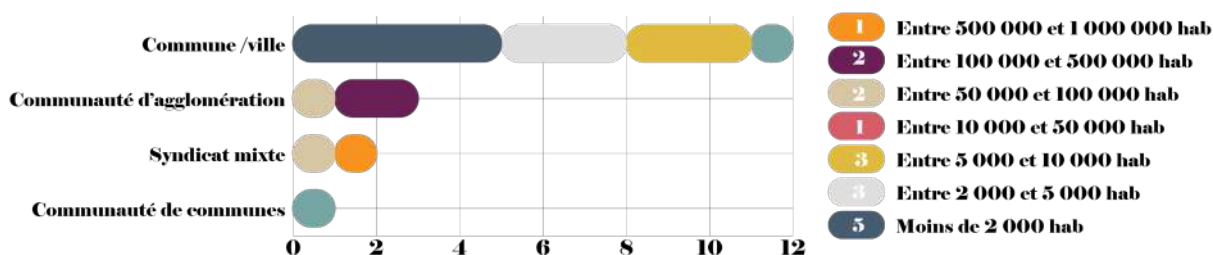
Profil des collectivités non engagées sur des actions internationales

Environ 15 % des CT qui ont répondu à l'enquête n'avait pas d'action extérieure. La majorité se compose de communes ou villes, soit 12 au total, suivies de près par 3 communautés d'agglomération, 2 syndicats mixtes et 1 communauté de communes. Cela soulève des questions sur les raisons sous-jacentes à l'absence d'engagement international de ces collectivités, ainsi que sur les défis potentiels auxquels elles pourraient être confrontées en matière de développement local et de coopération transfrontalière.

44%

des CT qui n'ont pas d'action extérieure sont des communes de moins de 5 000 habitants. 5 regroupements de CT qui ont plus de 50 000 habitants considèrent qu'elles n'ont pas d'actions internationales.

Taille des collectivités ne disposant pas d'AECT



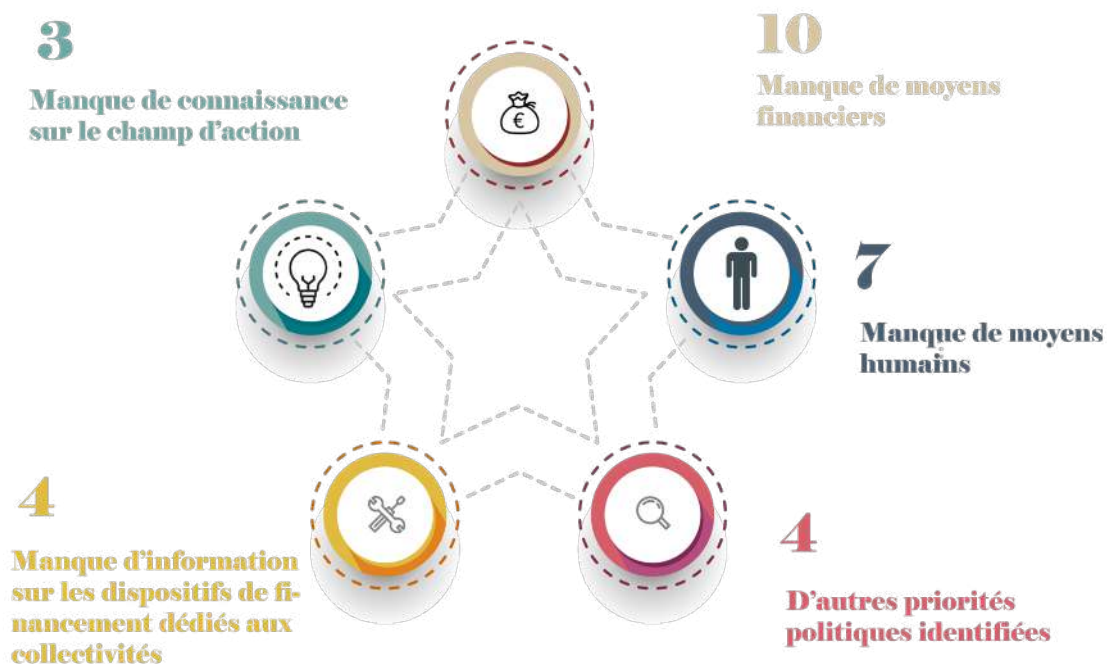
Les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées sont multiples. Les comprendre permettra d'identifier les opportunités potentielles pour les encourager à s'engager davantage sur la scène internationale.

La principale raison pour laquelle ces collectivités territoriales ne se sont pas engagées dans des actions extérieures est le

manque de ressources financières, suivi par une **insuffisance de ressources humaines** et un **manque de connaissance des mécanismes de financement disponibles** - ex aequo avec d'autres priorités politiques identifiées.

Ces freins coïncident avec ceux mis en avant par les collectivités engagées dans une action extérieure.

Principaux freins identifiés par les collectivités sans AECT



Besoins : des points communs entre les collectivités engagées et non engagées dans l'action extérieure

Les besoins exprimés par les collectivités territoriales ne disposant pas de politique d'AECT sont multiples.

83%

des CT qui n'ont pas d'AECT évoquent le **besoin d'informations sur les dispositifs financiers** comme principal besoin.

55%

des CT mentionnent le **besoin d'appui technique**. Le besoin d'aide pour l'identification des actions à mettre en œuvre suivi de près par le besoin d'avoir des informations sur les initiatives menées par d'autres collectivités.

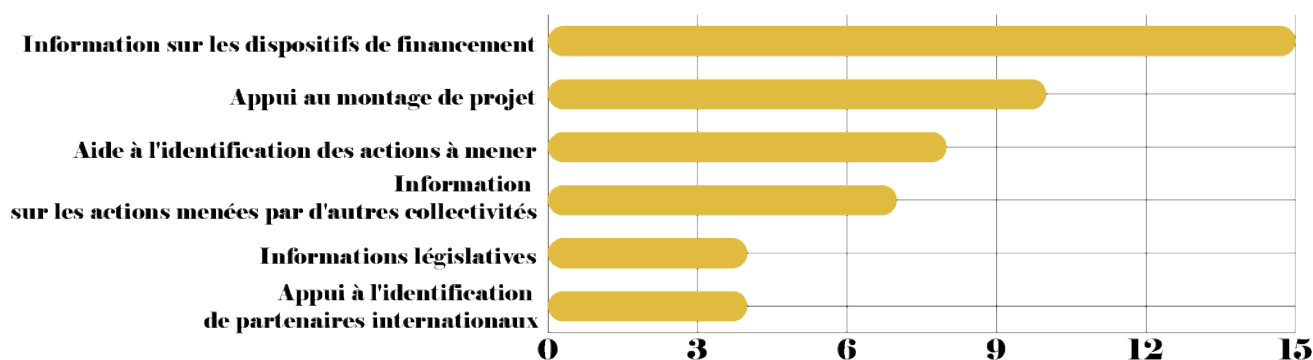
Enfin, **elles expriment le besoin d'un soutien pour identifier des partenaires internationaux et accéder à des informations législatives**.

Il est intéressant de constater que les besoins exprimés par les collectivités ne participant pas à des actions extérieures

sont presque identiques à ceux des collectivités disposant d'une AECT. Les besoins sont quasiment rangés dans le même ordre d'importance que ceux exprimés par les collectivités disposant d'une AECT. Cela suggère que, quelle que soit leur degré d'implication dans des initiatives internationales, **les collectivités partagent des défis similaires mais à des degrés divers** en termes de ressources, d'informations et de soutien technique.

Dans ce sens, **les RRMA peuvent jouer un rôle majeur**. Tout d'abord, en accompagnant les CT dans la mobilisation de partenaires techniques et financiers (recherche et montage de dossiers) et en facilitant la collaboration entre les collectivités territoriales, les acteurs économiques et les organisations de la société civile. Ils peuvent favoriser le partage d'expériences, d'informations, de pratiques.

Principaux besoins identifiés par les collectivités sans AECT



Conclusion



L'étude ACTER met en évidence que :

➔ **La solidarité est la principale motivation de l'action extérieure des collectivités territoriales**

Les collectivités mettent en exergue l'importance des valeurs universelles d'entraide et de soutien mutuel. La solidarité demeure un puissant vecteur pour promouvoir la coopération internationale et le développement durable et inclusif. C'est donc un système de valeurs et le portage politique qui motivent d'abord l'action à l'international.

➔ **La diversité des modes de coopération**

L'étude montre également que les approches et priorités des collectivités territoriales varient considérablement allant de la coopération culturelle à l'aide technique pour le développement, à la promotion de l'attractivité du territoire et à son rayonnement économique. Selon les contextes locaux, les priorités et les capacités financières, les territoires ne coopèrent pas de la même manière. Analyser cette diversité permet de mieux comprendre les dynamiques de collaboration et d'identifier les bonnes pratiques adaptées à chaque contexte.

➔ **La contribution significative des CT aux ODD**

Les collectivités territoriales, par leur engagement dans l'AECT, contribuent de manière significative aux objectifs de développement durable, au rayonnement économique, culturel et environnemental, et à la diplomatie climatique. Leur rôle est essentiel pour :

- La diplomatie des villes. Les collectivités locales s'engagent de plus en plus dans des partenariats

internationaux, renforçant ainsi leurs relations internationales et leur influence globale. Elles participent activement à des réseaux de coopération, promouvant leur rayonnement à l'étranger.

- La transition écologique. Face aux défis environnementaux mondiaux, les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la sensibilisation, la coopération et l'innovation pour lutter contre le changement climatique et promouvoir la durabilité.

→ La mobilité des jeunes est une porte d'entrée pour des coopérations internationales

Via la mobilité internationale des jeunes, en facilitant les échanges éducatifs, professionnels et culturels, les collectivités territoriales renforcent les liens interculturels et contribuent à la construction d'un avenir commun fondé sur la coopération. Souvent les collectivités débutent par des programmes de mobilité jeunesse qui permettent d'amorcer des liens puis des actions de coopération culturelle, ou technique se greffent progressivement.

→ Le changement structurel des financements

L'évolution des modes de financement suggère une montée des financements nationaux et une baisse des financements propres, ainsi que l'accent mis sur les financements par projet. Ce constat soulève des questions importantes quant à la convergence des orientations des projets et la nature des compétences mobilisées par les agents impliqués dans l'AECT face à la redevabilité et les exigences du mode projet.

→ Les coopérations historiques avec l'Afrique subsaharienne francophone sont maintenues malgré les tensions géopolitiques au Sahel.

Le top 5 des coopérations en Afrique sont le Maroc, le Sénégal, le Burkina Faso, Madagascar et le Mali. Certes, l'étude ne permet pas d'avoir suffisamment de recul pour acter ou non un redéploiement des CT vers de "nouvelles géographies", mais les réponses mettent clairement en avant l'attachement à ces coopérations francophones.

L'étude ACTER met en lumière plusieurs défis dans le domaine de l'AECT :

→ L'appui des RRMA aux collectivités territoriales

La diversité d'engagement des collectivités dans des coopérations internationales pose des questions sur la manière dont les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) doivent appuyer l'action extérieure des collectivités territoriales.

Il convient alors d'adapter les offres de services des réseaux aux besoins spécifiques pour chaque type de collectivité. Certaines nécessitent un accompagnement technique pour renforcer les capacités internes, d'autres recherchent un appui financier ou organisationnel.

La notion de partenariat est également importante, impliquant une collaboration étroite et égalitaire entre différentes parties prenantes. Les attentes des collectivités varient selon leur taille et leur niveau d'implication dans la coopération internationale.

Les petites collectivités peuvent nécessiter davantage de soutien technique et méthodologique, tandis que les grandes collectivités peuvent chercher des partenariats stratégiques et un renforcement des capacités.

→ Le renforcement de la visibilité de l'intérêt local des actions extérieures des collectivités

Les projets d'action extérieure servent aussi l'intérêt local. Ils permettent de renforcer les compétences territoriales mutuelles grâce au dialogue entre pairs. L'AECT facilite l'internationalisation des politiques publiques, avec pour objectif de réaliser des projets ayant

des retombées positives sur leur propre territoire. La communication sur ces aspects là est essentielle non seulement pour valoriser les initiatives mais aussi affirmer la légitimité de maintenir des actions d'ouverture internationale en période de tensions et de risques de repli sur soi.



En somme, **l'action extérieure des collectivités territoriales constitue un pilier essentiel de l'engagement international de la France.** Elle renforce les liens de solidarité, promeut le développement durable et favorise la coopération entre les territoires.

L'étude ACTER, en mettant en lumière ces aspects, offre une vision illustrative des pratiques et des enjeux actuels, ouvrant la voie à des actions futures plus adaptées et efficaces. Elle rappelle que l'action extérieure ne doit pas être considérée comme une action isolée ou une thématique distincte. L'AECT doit être intégrée dans une démarche globale de contribution aux ODD incluant une approche locale et globale, prenant en compte les enjeux locaux et globaux. L'action extérieure doit être envisagée comme un outil, un moyen de renforcer des compétences territoriales, de créer des synergies et de réaliser des projets bénéfiques pour les territoires impliqués.

Enfin, l'étude met en avant la diversité des profils des collectivités territoriales engagées dans des actions extérieures, tant en termes de taille, de nature que d'expérience et d'ancienneté. Cette diversité reflète les multiples priorités, ressources et contextes spécifiques à chaque collectivité, soulignant ainsi la nécessité d'approches flexibles et adaptées pour soutenir efficacement ces initiatives à l'échelle nationale.

Les collectivités sont à la fois impulseuse et fédératrice des dynamiques territoriales mais aussi accompagnatrice, bailleur des projets de coopération et promotrice de la citoyenneté mondiale. En effet, Il y a un élargissement du périmètre de l'AECT qui va au-delà des coopérations formalisées entre collectivités mais concerne aussi les coopérations de territoire à territoire avec tout un écosystème d'acteurs qui participent aux dynamiques. On assiste ainsi à une internationalisation du territoire avec une dimension multi-acteurs et multi-thématiques.

Plus récemment, l'annonce de la baisse de l'aide publique au développement de la France affecte la dynamique positive constatée depuis quelques années dans le soutien de l'Etat à l'amorçage et à la consolidation des coopérations internationales des collectivités territoriales françaises. Il est nécessaire de rappeler qu'au delà des actions de coopérations décentralisées, ce sont tous les acteurs (associations, entreprises, établissements de formation et de recherche, etc...) qui gravitent dans le champ de l'AECT qui seront impactés par une baisse des moyens financiers dédiés à la coopération internationale.

ANNEXES

**Liste des collectivités
et autres acteurs ayant
participé à l'étude**



Auvergne Rhône-Alpes

ENTITÉ	Type de CT
Ville de Sciez	Commune / Ville
VALTOM	Syndicat mixte
SACO	Syndicat mixte
Conseil départemental de l'Allier	Conseil Départemental
Conseil départemental de l'Isère	Conseil Départemental
Ville de Chaponost	Commune / Ville
Ville de Comines	Commune / Ville
Conseil Départemental de l'Ardèche	Conseil Départemental
Ville d'Annecy	Commune / Ville
Ville de Grenoble	Commune / Ville
Communauté de communes Faucignyu-glières	Communauté de communes
Communauté d'agglomération Grand Bourg Agglomération	Communauté d'agglomération
Ville de Chambéry	Commune / Ville
Ville de Saint-Etienne	Commune / Ville
Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes	Conseil Régional
Ville de Clermont-Ferrand	Commune / Ville
Clermont-Ferrand Métropole	Métropole
Lyon Métropole	Métropole
Montseveroux	Commune / Ville

BRETAGNE

ENTITÉ	Type de CT
Ville de Janzé	Commune / Ville
Ville d'Auray Quiberon Terre Atlantique	Communauté de communes
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	Conseil Départemental
Ville de Rennes	Commune / Ville
Guingamp-Paimpol Agglomération	Communauté d'agglomération
Concarneau Cornouaille Agglomération	Communauté d'agglomération
Ville de Saint-Malo	Commune / Ville
Ville de Fougères	Commune / Ville
Conseil Régional de Bretagne	Conseil Régional
Conseil Départemental du Finistère	Conseil Départemental
Morlaix Communauté	Communauté d'agglomération
Eau du Morbihan	Syndicat mixte
Ville de Lannion	Commune / Ville
Brest Métropole	Métropole
Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Communauté d'agglomération
Communauté de communes du Kreiz Breizh	Communauté de communes
Ville de Lesneven	Commune / Ville

CENTRE-VAL DE LOIRE

ENTITÉ	Type de CT
Ville d'Issoudun	Commune / Ville
Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire	Syndicat mixte
Conseil départemental du Loiret	Conseil Départemental
Ville d'Argenton sur Creuse	Commune / Ville
Ville de Bourges	Commune / Ville
Communauté de communes Pays de Nérondes	Communauté de communes
Ville de Montlouis-sur-loire	Commune / Ville
Ville d'Orléans	Commune / Ville
Ville de Tours	Commune / Ville
Conseil régional Centre-Val de Loire	Conseil Régional
Tours Métropole Val de Loire	Métropole
Département du Loiret	Conseil départemental
Région Centre-Val de Loire	Conseil régional
Ville de Pithiviers	Commune / Ville
Ville de Puiseaux	Commune / Ville

HAUTS-DE-FRANCE

ENTITÉ	Type de CT
Communauté de Communes du Pays Solesmois	Communauté de communes
Syndicat de l'eau du Dunkerquois	Syndicat mixte
Conseil départemental de la Somme	Conseil Départemental
Ville de Roncq	Commune / Ville
Ville d'Achicourt	Commune / Ville
Ville de Bailleul	Commune / Ville
Ville de Comines	Commune / Ville
Ville de Loos	Commune / Ville
Ville de Landrecies	Commune / Ville
Communauté de communes de Retz-en-Valois	Communauté de communes
Ville d'Anor	Commune / Ville
Ville de Lille	Commune / Ville
Ville de Château-Thierry	Commune / Ville
Ville d'Arras	Commune / Ville
Communauté Urbaine de Dunkerque	Communauté urbaine
Conseil régional Hauts-de-France	Conseil Régional
Amiens métropole	Communauté d'agglomération
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	Communauté d'agglomération
Ville de Dunkerque	Commune / Ville
Ville de Saint-Quentin	Commune / Ville
Métropole Européenne de Lille	Métropole
Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois	Communauté d'agglomération
Ville de Laon	Commune / Ville

YVELINES

ENTITÉ	Type de CT
Ville de Longnes	Commune / Ville
Ville de Noisy-le-Roi	Commune / Ville
Syctom	Syndicat mixte
Ville de Jouy-en-Josas	Commune / Ville
Ville de Limay	Commune / Ville
Ville de Mantes la Jolie	Commune / Ville
Conseil départemental des Yvelines	Conseil Départemental
Ville de Dammarin en Serve	Commune / Ville

NOUVELLE-AQUITAINE

ENTITÉ	Type de CT
Ville de Boulazac Isle Manoire	Commune / Ville
Ville d'Urrugne	Commune / Ville
Ville de Châtelleraut	Commune / Ville
Ville de Billère	Commune / Ville
Ville de La Rochelle	Commune / Ville
Grand Poitiers	Communauté urbaine
Communauté d'agglomération de La Rochelle	Communauté d'agglomération
Conseil départemental de la Gironde	Conseil Départemental
Conseil départemental de la Charente-maritime	Conseil Départemental
Ville de Cenon	Commune / Ville
Ville de Poitiers	Commune / Ville
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Conseil Régional
Limoges Métropole	Communauté urbaine
Communauté d'agglomération d'Agen	Communauté d'agglomération
Grand Dax	Communauté d'agglomération
Ville de Champagne	Commune / Ville
Ville de Larrivière-Saint-Savin	Commune / Ville
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Communauté d'agglomération

PAYS DE LA LOIRE

ENTITÉ	Type de CT
SIDERM	Syndicat mixte
Ville de La Montagne	Commune / Ville
Ville de Saint-Hilaire-de-Riez	Commune / Ville
Ville de Saint Gilles Croix de Vie	Commune / Ville
Ville de Comines	Commune / Ville
Ville d'Ancenis Saint-Géréon	Commune / Ville
Communauté de communes des Couerons	Communauté de communes
Communauté de communes d'Erdre et Gesvres	Communauté de communes
Ville de Lavau-sur-Loire	Commune / Ville
Ville de Bouguenais	Commune / Ville
Ville de Cholet	Commune / Ville
Nantes Métropole	Métropole
Ville de Nantes	Commune / Ville
Ville de Coulaines	Commune / Ville
Le Mans Métropole	Métropole
Ville de Saint-Nazaire	Commune / Ville
Angers Loire Métropole	Métropole
Vendée Eau	Syndicat mixte
Syndicat Départemental d'Etudes et de Traitement des Déchets - Trivalis	Syndicat mixte
Syndicat du bassin versant de grand lieu	Syndicat mixte

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ENTITÉ	Type de CT
Syndicat Rhône Ventoux	Syndicat mixte
Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence	Conseil Départemental
Ville de Mouans-Sartoux	Commune / Ville
Ville de Thoard	Commune / Ville
Ville de Valbonne	Commune / Ville
Ville de Septèmes-les-Vallons	Commune / Ville
Ville de Pennes-Mirabeau	Commune / Ville
Ville de Draguignan	Commune / Ville
Ville de Marseille	Commune / Ville
Ville d'Aix-en-Provence	Commune / Ville
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Conseil Régional
Métropole Aix-Marseille-Provence	Métropole
Métropole Nice Côte d'Azur	Métropole
Ville de Cannes	Commune / Ville
Ville d'Avignon	Commune / Ville
Ville de Laurus	Commune / Ville
Ville de Peymeinade	Commune / Ville
Ville de Puimisson	Commune / Ville
Ville du Tholonet	Commune / Ville

AUTRES ACTEURS

Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL)
C Consulting (Nuno Vaz Silva)
Comité de jumelage de Saint-Florent sur Cher
Office de Tourisme Intercommunal (Les Hautes Terres de Provence)
Parc Naturel Régional de Camargue

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP	Appels à Projets
ACTER	Action extérieure des Collectivités Territoriales : État des lieux régionaux
AECT	Action extérieure des collectivités territoriales
AFD	Agence française de développement
AMP	Agence des micro projets
APD	Aide publique au développement
ASI	Associations de solidarité internationale
CIRRMA	Conférence Inter-Régionale des réseaux régionaux multi-acteurs
CSI	Coopération et solidarité internationales
CT	Collectivités territoriales
DCOL	Dispositif d'Appui à l'action internationale des collectivités territoriales
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DAECT DCTCIV	Délégation pour l'action extérieure des collectivités Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile
ECSI	Education à la citoyenneté et la solidarité internationale
FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales françaises
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PREDICT 2030	Partenariat renouvelé pour encourager et développer l'internationalisation des collectivités territoriales à l'horizon 2030
RRMA	Réseau régional multi-acteurs





CONTACTS

Rokhaya DIAGNE
Chargée de mission SO COOPÉRATION
r.diagne@socooperation.org

Franck Fortuné
Délégué général de la CIRRMA - Conférence
interrégionale des RRMA
coordination@rrma.fr

Nizar YAICHE
Directeur de Lianes coopération
n.yaiche@lianescooperation.org

